BILAN MI-MANDAT

2020-2023

SOMMAIRE

ÉDITO
4-5

LE RÉSULTAT DE 3 ANNÉES DE BONNE GESTION FINANCIÈRE
6-7

1.UNE VILLE SOLIDAIRE
8-27

2.UNE VILLE CONNECTÉE ET DURABLE
28-45

3.UNE VILLE RURALE ET TOURISTIQUE
46-55

4.UNE VILLE ÉQUIPÉE, DYNAMIQUE
56-71

5.COMPLÉTER LE PROGRAMME INVESTISSEMENT COMMUNAL AVEC L'INTERCOMMUNALITÉ CIVIS
72-77

Directeur de publication : Serge Hoareau, Maire de Petite-Île
Rédacteurs : Barret Émilie
Photos et illustrations : Service communication
Charte graphique : Service communication
Mise en page & Exécution : Landon Margot
Impression : ICP ROTO
Tirage : 6500 exemplaires
Remerciements : Services municipaux.

ÉDITO

Chères Petite-Îloises, chers Petite-Îlois,

Déjà 3 ans que vous nous avez reconduit aux responsabilités municipales et fait confiance à notre équipe pour gérer les destinées de notre commune Petite-Île.

Trois années au cours desquelles, l'équipe municipale : agents municipaux et élus, a travaillé pour que le programme pour lequel vous nous avez élu soit mis en œuvre. Nous sommes donc à mi-mandat et j'ai souhaité vous présenter un premier bilan et vous rendre compte de notre action.

Chacune et chacun d'entre vous peuvent mesurer les avancées considérables engagées pour poursuivre le développement de notre ville, de nos quartiers.

En l'espace de 3 ans, la commune a pu investir plus de 24 millions d'euros dans des chantiers structurants, mais également dans des travaux d'amélioration de votre quotidien. Toutes les opérations achevées ou lancées ont pu être réalisées grâce aux soutiens financiers de nos partenaires que sont l'Europe, l'Etat, la Région, le Département et la Civis. Nous avons su mobiliser les moyens financiers liés au REACT EU, au Plan France Relance et aux dispositifs de financement de droit commun pour faire de Petite-Île une commune chantier.

Notre capacité à investir est à la hauteur des ambitions que nous portons pour la ville. La maitrise des dépenses de fonctionnement a permis de retrouver des marges de manœuvres financières pour augmenter les dépenses d'équipement sans accentuer la pression fiscale sur nos administrés. Notre capacité de désendettement est actuellement à 4,1 années, ratio bien en dessous de la moyenne départementale qui est, elle, à 7,8 ans. Les indicateurs sont au vert et ils témoignent d'une gestion saine et rigoureuse.

Nous avons su nous montrer solidaire aux côtés des Petite-Îlois dans leur vie de tous les jours et encore plus lors de la crise sanitaire. Nous avons mis l'accent sur l'accompagnement des familles les plus fragiles, des personnes vulnérables en menant des actions sociales et de proximité pour renforcer le lien social entre les habitants et préserver notre cadre de vie. Le rôle de nos associations est essentiel dans la construction de notre vivre ensemble et je tiens à saluer ici l'engagement et le travail exemplaire des bénévoles. Le soutien à notre jeunesse est aussi un axe fort de notre politique d'accompagnement, rendu possible grâce à la précieuse collaboration de la Mission Locale Sud et de son réseau de partenaires.

Petite-Île a également fait son évolution numérique en facilitant le lien direct entre la population et l'administration communale, en proposant de nouveaux moyens d'accès à l'information et de nouveaux supports de communication. Bien sûr, nous privilégions le lien de proximité entre les élus et la population au travers des réceptions quotidiennes du public et des réunions de quartiers. Notre commune a pris également sa part dans la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique en déployant plusieurs programmes innovants d'adaptation face au dérèglement climatique et a poursuivi les efforts d'aménagement paysager et de gestion écologique de nos espaces publics.

Petite-Île continue de préserver son identité rurale en promouvant son agriculture, en facilitant l'accès aux exploitations, en privilégiant les circuits courts d'approvisionnement, et en renforçant la protection des terres agricoles situées dans les périmètres irrigués. Le tourisme, autre pilier du développement de la commune, est également au cœur des réflexions et des projets. Le tissu économique continue à se densifier. Le programme "Petites Villes de Demain" et l'extension de la zone d'activités viendront dynamiser le vivier d'acteurs et de professionnels locaux.

Petite-Île renforce son attractivité et son dynamisme lui permet de se positionner au sein de l'armature urbaine du bassin de vie du grand sud. Les projets structurants et l'ensemble des travaux réalisés permettent à la ville d'augmenter son niveau d'équipement, d'améliorer les conditions de vie et d'accueil des administrés notamment en maintenant l'effort de construction de logements aidés.

Enfin, l'intercommunalité CIVIS est incontournable dans l'accompagnement de la commune dans ses perspectives de développement. Par ses compétences économiques, de transport, de traitement des déchets, d'aménagement, d'adduction d'eau potable, de gestion des eaux pluviales urbaines et d'assainissement, la CIVIS maintient son niveau d'investissement sur le territoire communal.

Ces trois dernières années ont été denses et l'autre moitié du mandat le sera tout autant. L'exigence de la situation nous oblige à être performant, rigoureux, volontaire et inventif.

Nous travaillons sur plusieurs axes visant davantage à améliorer le cadre de vie de nos administrés : mettre en place un service de portage de repas à domicile, créer un centre d'hébergement d'urgence, accompagner l'ouverture d'un centre médico-social, suivre les travaux d'assainissement collectif et d'adduction d'eau potable, engager les études de recalibrage de la rue du Cratère, de la rue de l'Est, du chemin Laguerre, de démolition et de reconstruction de l'école Le Vétiver, lancer les chantiers de requalification de la rue Paul Demange, du bassin de baignade de Grande Anse, de l'extension de la ZAC Cambrai, de la rue des Palmistes, d'aménagement du Domaine du Relais... L'ensemble des élus et moi-même restons disponibles et à votre service. C'est le sens même de notre engagement.

Nous avons cette chance d'avoir à gérer une magnifique commune à taille humaine. Il est essentiel pour moi de participer à la vie sociale du territoire et de partager avec vous vos moments d'émotions. Aussi, nos différents temps de rencontre facilitent grandement les échanges et me permettent de rester proche de vous.

Je reste convaincu que l'action municipale répond majoritairement à vos attentes et au nom de la municipalité je vous remercie pour votre confiance.

Serge Hoareau
Votre Maire et Vice-président
du Département.

LE RÉSULTAT DE 3 ANNÉES DE BONNE GESTION FINANCIÈRE

34,6 M€ de budget en 2023 :
Section de fonctionnement : 17,5 M€
Section d'investissement : 17,1 M€

Des indicateurs dans le vert :
L'exercice 2022 clôt en excédent de + 4,8 M€ en fonctionnement.
Epargne nette : 2,5 M€
En-cours de dette : 14,8 M€, soit 1 179 €/habitants
Capacité de désendettement : 4,1 ans

Réparti en 2 sections, fonctionnement et investissement, le budget 2023 de la commune est sein et équilibré, sans hausse des taux d'imposition municipaux. La Ville préserve ainsi les marges de manœuvre. Cela se traduit concrètement par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et la recherche active de subventions. Depuis 2020 la ville a obtenu près de 20 millions d'euros de subventions de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département et de la CIVIS. Ces ressources financières ont notamment permis de réaliser les salles de veillée, la réhabilitation de l'école Les Bougainvilliers, l'aménagement et la sécurisation de la RD31 à Ravine du Pont, les travaux d'assainissement pluvial et de sécurisation des chemins Joseph Lacarre et Achille Bénard ou encore les travaux en cours pour la réhabilitation et la couverture des plateaux sportifs polyvalents du collège, la création du nouveau cimetière...

La maîtrise des dépenses de fonctionnement et notamment des charges de personnel est un travail de longue haleine. Confortée par la dynamique des recettes fiscales (octroi de mer, taxe carburant, Taxe sur le Foncier Bâti et Taxe sur le Foncier Non Bâti), cette maitrise a permis de dégager l'autofinancement (épargne brute) nécessaire au remboursement du capital de la dette (environ 1 M€/an) et au soutien de l'investissement.

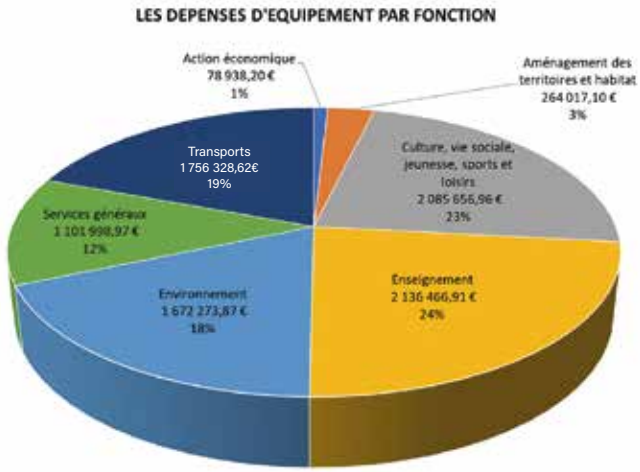

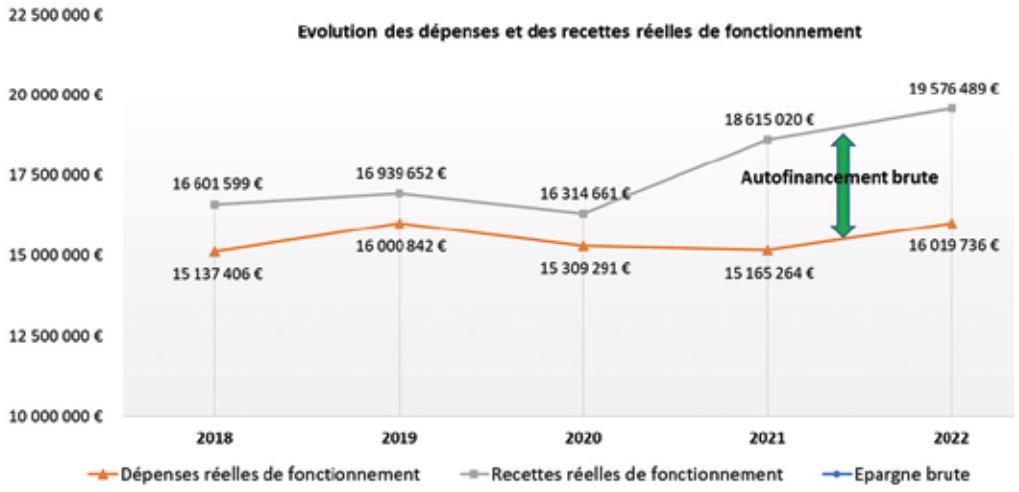

Cette bonne gestion garantit une forte capacité d'investissement à la hauteur des ambitions de la ville. C'est le sens des efforts menés par la collectivité depuis 2020 : 24 millions d'euros d'investissement réalisés en 3 ans (2020-2022).

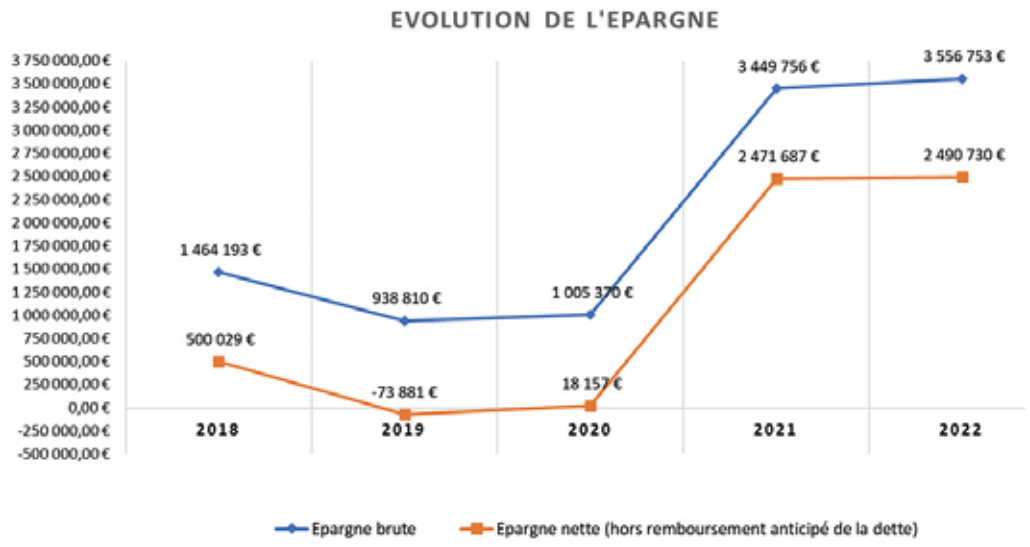

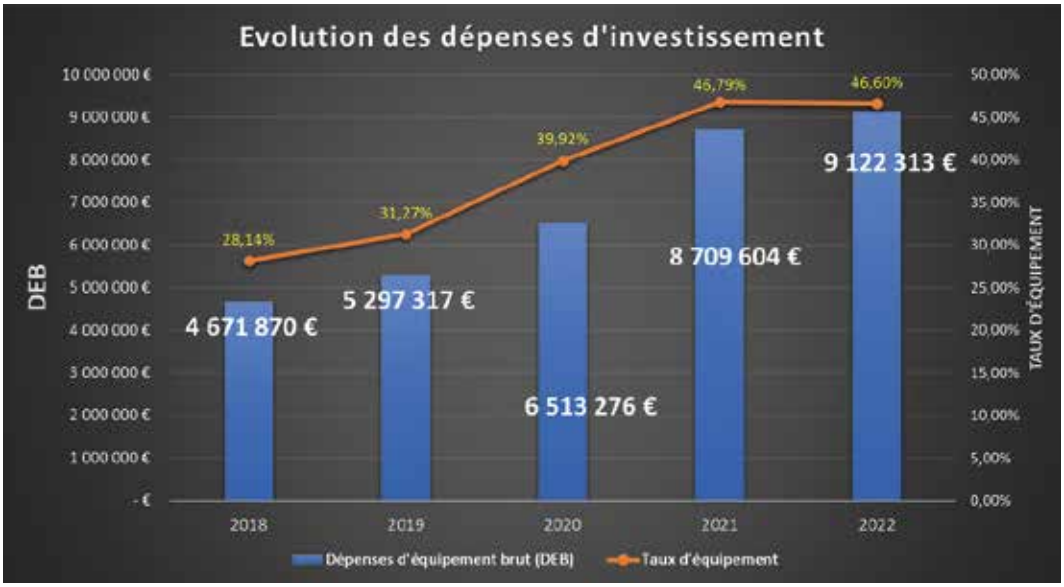

1. UNE VILLE SOLIDAIRE

UNE VILLE SOLIDAIRE

1–DÉVELOPPER UNE POLITIQUE COMMUNALE DE SANTÉ

En plus des aides sociales légales et facultatives du Centre Communal d'Actions Sociales, la municipalité a souhaité développer une politique communale de santé et ainsi développer des actions favorisant le bien-être et le bien-vivre ensemble de sa population.

▪ Soutenir un service dédié aux aidants dans leur quotidien et la mise en place d'un café des aidants :

En lien avec le GIP-SAP, la municipalité a instauré un café des aidants. Cette réunion des aidants est un moment d'échanges et d'informations pour les aidants familiaux. Elle permet également de rencontrer d'autres personnes et de partager ainsi leur expérience dans un cadre convivial. Ces cafés sont co-animés par un travailleur social et un psychologue ayant une expertise sur ce sujet. Ils sont ouverts à tous les aidants, quelque soit l'âge et la pathologie de la personne qu'ils aident.

▪ Le sport santé bien-être :

La ville, en partenariat avec plusieurs associations, la MASPI et d'autres médecins, a décidé de développer des activités adaptées pour accompagner un public fragile sur l'ensemble du territoire communal. Ce projet « Sport Santé Bien-être » s'inscrit dans la Stratégie Nationale Santé et le Plan National de Santé Public.
A travers son projet « Sport Santé Bien-être », la commune souhaite notamment le développement du sport et l'éducation à la nutrition dans le milieu scolaire, lutter contre le diabète et le surpoids. Toutes ces activités s'accompagnent d'ateliers de nutrition. Ce projet permet également aux femmes enceintes de mieux vivre leur grossesse et de bien se préparer à l'accouchement avec le yoga prénatal.

▪ Les ateliers en faveur des séniors pour rompre l'isolement :

Le CCAS a pour mission de rompre l'isolement et de créer du lien social auprès d'un public vulnérable âgé.
En partenariat avec le service ASA (Aide Sociale aux Adultes) du Département, la municipalité a décidé de mettre en place des ateliers pour des personnes bénéficiaires de l'APA et repérées par le Département comme étant en rupture de lien social. Ainsi des groupes de 15 personnes ont été constitués pour la participation aux ateliers avec comme fil conducteur le bien être.

Au programme :
- Atelier aromatologie : Apprendre à soulager la douleur avec l'aromathérapie et créer un parfum d'ambiance anti-stress. Un atelier ludique et pédagogique permet d'améliorer la prise en charge de la santé physique (lutter contre les douleurs) et psychologique (lutter contre le stress) par la connaissance de l'utilisation des huiles essentielles.
- Atelier Phytothérapie : Créer des tisanes contre les maux du quotidien. Un atelier autour de la création de tisanes sur les effets indésirables de certaines maladies comme le diabète, la tension, le cholestérol.

UNE VILLE SOLIDAIRE

1–DÉVELOPPER UNE POLITIQUE COMMUNALE DE SANTÉ

▪ Accompagner la création d'une maison départementale :

Implantée au centre du canton 22, la construction d'une Maison Départementale dans la commune en 2021, permet d'établir un guichet unique dans l'optique d'offrir un meilleur service aux familles petite-îloises. Cette Maison Départementale est une réponse au regroupement des services du Département qui étaient jusqu'à présent éclatés dans plusieurs locations immobilières. Elle permet également à chaque usager de bénéficier au plus près de chez lui d'une offre d'accueil, d'écoute, d'accès aux droits et d'orientation vers un accompagnement social et médico-social.
La maison départementale regroupe 3 services :
- le service polyvalence-insertion dont les missions consistent à favoriser l'autonomie des personnes ;
- le service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) est une action sociale en faveur de l'enfance et des familles ;
- le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) qui assure la protection sanitaire de la mère et de l'enfant.

Coût total des travaux : 3 689 000€ HT.

▪ Travaux de l'agenda pour la mise en accessibilité des bâtiments publics :

La mise en accessibilité d'un bâtiment est de rendre accessible aux personnes porteuses de handicap tout bâtiment ou aménagement permettant à un habitant ou à un visiteur handicapé, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer et de communiquer. Ainsi, la chapelle du Domaine du Relais, la bibliothèque de Ravine du Pont, le parvis et dojo de France Services, le réfectoire de l'école Les Platanes Nord et le local d'exposition de Manapany les Hauts bénéficient de travaux d'accessibilité pour un montant total estimé à 377 185€ HT.

UNE VILLE SOLIDAIRE

2-RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES LES PLUS FRAGILES

La ville de Petite-Île souhaite protéger les plus vulnérables d'entre nous, des personnes âgées dépendantes aux publics en difficulté. De plus, le logement représente un des défis majeurs auxquels la ville est confrontée, dans une île où l'habitat indigne est encore très présent et où le parc locatif social ancien nécessite une action forte de réhabilitation.

▪ Travaux d'amélioration de l'habitat :

L'amélioration de l'habitat fait référence aux différentes interventions réalisables dans le logement d'une personne âgée ou en situation de handicap et ayant pour objectif l'adaptation et la sécurisation du lieu de vie afin de favoriser le maintien à domicile. Le Centre Communal d'Actions Sociales a effectué 33 chantiers d'amélioration et d'aménagement d'accessibilité chez nos personnes âgées et/ou porteuses de handicap.

Nature des principaux travaux réalisés : aménagement de salle de bain, peinture intérieur/extérieur, cloisons et plafonds, revêtements intérieur, menuiserie par le remplacement de portes et fenêtres et réalisation d'un accès handicapé.

▪ Maintenir les aides sociales en faveur des familles les plus démunies :

▪ Aides sociales facultatives :

<u>- Permanence du bus ASETIS :</u>

En partenariat avec l'association ASETIS, la municipalité souhaite sensibiliser le public aux maladies sexuellement transmissibles. Pour cela, des actions de sensibilisation autour de la santé et l'accompagnement social sont faites par le bus ASETIS sur le parking du Vieux Moulin, sur le parking de France Services ou lors de nos manifestations. Des dépistages VIH et VHC sont également disponibles lors de ces rencontres. Le bus ASETIS est spécialement aménagé et équipé afin de faciliter les échanges et la confidentialité.

<u>- Don de couette :</u>

Des actions de don de couettes aux personnes et familles nécessiteuses ont été réalisées en partenariat avec le rotary club et l'association des Samaritains.

Ainsi, une cinquantaine de couettes et de couvertures polaires ont été distribuées en 2022. Cette opération est reconduite en 2023.

UNE VILLE SOLIDAIRE

2-RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES LES PLUS FRAGILES

- Journée de lutte contre les violences intrafamiliales :

Dans le cadre de la journée de lutte contre les violences intrafamiliales, le CCAS de Petite-Île en partenariat avec le CIAS organise une conférence sur ce sujet qui est au cœur de l'actualité.
L'objectif de cette rencontre est de :
- Rendre visible le travail des Partenaires en matière de violences intrafamiliales,
- D'impulser une dynamique partenariale par l'échange et le contact sur le territoire,
- De participer à la lutte contre ces violences et de sensibiliser le public sur cette problématique.

- Aides alimentaires :

De nombreuses personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté. Avec des revenus insuffisants, les fins de mois s'avèrent compliquées pour se nourrir. Afin de lutter contre la précarité alimentaire, le CCAS de la ville propose des aides alimentaires soit sous la forme de colis alimentaires soit sous forme de bons alimentaires. Au total, 280 colis alimentaires et 192 bons alimentaires ont été distribués.
L'association Les Samaritains et l'association Saint Vincent de Paul viennent également apporter leur soutien aux familles en difficulté.

- Aider les personnes les plus fragiles face à la crise sanitaire :

Pendant la crise du COVID, la ville a mis en place des actions pour veiller à la santé de nos personnes les plus fragiles. Ainsi, des remises de masques et de gels hydroalcooliques ont été réalisées. De plus, en partenariat avec le Département, des distributions de paniers fraîcheurs ont eu lieu sur plusieurs semaines auprès des personnes âgées et/ou porteuses de handicap.

▪ **Animations sociales :**

- La semaine bleue :

Au mois d'octobre de chaque année, le CCAS organise plusieurs activités pour notre 3ème jeunesse dans le cadre de la Semaine Bleue. Au programme : Sorties, ateliers bien-être, repas, etc... pour le plus grand plaisir de nos aînés.
Le nombre de participants ne cesse d'augmenter chaque année avec une demande forte de nos aînées à ce que ce type d'activité soit renouvelée car cela leur permet de sortir de leur routine quotidienne et de rencontrer d'autres personnes.

- Médailles de la famille :

Récompenser ces mères au grand cœur qui élèvent ou qui ont élevé dignement de nombreux enfants ! C'est dans cette optique que la commune de Petite-Île organise chaque année une cérémonie de remise de la Médaille de la Famille à l'intention des mères ou père, afin de rendre hommage à leurs mérites et de leur témoigner la reconnaissance de la Nation.

- Anniversaire des centenaires :

La ville de Petite-Île tient, chaque année, à rendre visite aux centenaires à l'occasion de leurs anniversaires. Ces visites sont de réels moments d'échanges et de partage mais également le moment pour les féliciter et essayer de découvrir le secret de cette longévité !

▪ Réalisation d'un hébergement d'urgence temporaire :

La ville de Petite-Île souhaite pouvoir proposer un hébergement temporaire pour les personnes en situation d'urgence, ce qui permettrait de leur assurer un lieu de vie et un accompagnement face à leurs difficultés. La commune dispose d'un foncier situé à Charrié en état de friches et sur lequel il existe un bâti de trois F4 au stade de gros œuvre inachevé. Il est situé sur la rue Denis Leveneur.
Le projet prévoit la création de 330 m² de logements et de 80 m² d'espace collectif.
Les études de conception sont actuellement lancées.

Coût global de l'opération 1 650 685 € HT.

▪ Poursuivre le dispositif de lutte contre l'habitat indigne :

L'OGRAL est une Opération Groupée d'Amélioration Légère visant à améliorer les conditions d'habitat à destination de familles dans des situations foncières d'indivision ou d'absence de titre de propriété et qui ne peuvent prétendre à aucune autre aide existante. Après le quartier de Manapany les Hauts, c'est le quartier de Anse les Hauts qui a été choisi pour cette deuxième opération (OGRAL 2). Les études sont actuellement en cours pour recenser les familles dans le besoin.

UNE VILLE SOLIDAIRE

3–ÉTOFFER L'OFFRE DE SERVICES DE PROXIMITÉ POUR RENFORCER LE LIEN SOCIAL ENTRE LES HABITANTS

La ville de Petite-Île souhaite améliorer la qualité de vie de ses administrés tout en favorisant le bien vivre ensemble d'une part et la facilité d'accès aux services d'autre part.

▪ Faire évoluer la Maison de Services Aux Publics (MSAP) en France Services :

La mairie annexe de Piton des Goyaves est devenue une MSAP qui délivre une offre de proximité et de qualité à l'attention de tout public. Les usagers sont accompagnés dans leurs démarches de la vie quotidienne par des agents d'accueil spécifiquement formés. Depuis 2020, la MSAP de Piton des Goyaves a été labellisée France Services. Avec ce nouveau dispositif, les citoyens ont l'assurance de pouvoir faire leurs démarches auprès de plusieurs organismes (CAF, Pôle Emploi, les déclarations d'impôts, la Caisse d'Assurance Maladie, etc...) au sein d'un guichet unique, avec une qualité d'accueil renforcée et garantie. On retrouve également à France Services des permanences de conciliateurs et d'avocats.

France Services est également doté d'un conseiller numérique qui assure des services d'assistance en informatique et d'initiation aux usages numériques auprès des personnes peu ou mal à l'aise avec l'informatique et les guide vers l'autonomie numérique.

▪ Réhabilitation des locaux d'animations dans nos quartiers :

Des structures existent dans les quartiers de Piton des Goyaves, Manapany les Hauts et Ravine du Pont, sous le vocable CASEP, Centre d'Animation Sociale d'Education Populaire, mais ne sont plus du tout adaptées aux besoins des populations.

Un espace polyvalent, calibré et fonctionnel dans chacun des quartiers, permet le développement d'animations diverses, la rencontre entre habitants du quartier, l'animation d'espaces d'échanges et d'expression, une permanence des institutions intervenant dans le champ de l'action sociale (CAF, Mission locale, ADI, Pôle emploi, ...), les échanges intergénérationnels, la création d'un réseau d'acteurs sociaux, associatifs, économiques, apporterait incontestablement une vraie plus-value à leurs habitants.
La ville de Petite-Île a lancé les travaux de réhabilitation des trois CASEP en Maison de l'Animation Et de L'Initiative Solidaire (MAELIS) pour un coût total de 1 178 683,70€.

▪ Encourager nos associations à s'inscrire dans la création d'espaces de vie sociale :

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF de La Réunion, la ville encourage les associations à répondre à l'appel à projet EVS et à demander l'agrément afin de permettre la mise en commun d'initiatives et de projets entre les habitants, de proposer des actions qui facilitent les relations et les échanges participatifs autour d'ateliers ou débats, de rompre l'isolement ou encore de développer la proximité entre les générations. Les espaces de vie sociale (EVS) ont vocation à renforcer les liens sociaux et les solidarités de voisinage. Deux associations agréées EVS ont pu proposer des actions sur la commune.

UNE VILLE SOLIDAIRE

4–PRÉSERVER UN CADRE DE VIE TRANQUILLE ET SEREIN À PETITE–ÎLE

Afin de pouvoir faire face à des situations mettant en péril la vie des citoyens, la ville de Petite-Île met en place des actions de lutte contre les insécurités et incivilités.

▪ Développer des actions du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) :

Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) est chargée de la coordination locale du contrat local de sécurité (CLS) ou de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD). Le CLSPD de Petite-Île entame des actions sur le territoire afin de prévenir les actes de violence et d'assurer un suivi des personnes en difficultés (jeunes alcoolisés dans les quartiers, comportement à risque etc...).

▪ Les jeux dangereux, comment en parler à ses enfants :

Réunion d'information, en présence des gendarmes, de la police municipale et d'une médiatrice sociale, à destination des parents d'élèves âgés de 15 à 18 ans sur « les jeux dangereux, comment en parler à ses enfants ». L'objectif étant d'aider les parents d'élèves à mieux cerner les signes révélateurs et les informer sur la manière de sensibiliser leurs enfants sur ce phénomène.

▪ Harcèlement scolaire, repérer les signes révélateurs et comment en parler à ses enfants :

Réunion d'information à destination des parents d'élèves de CM1 et CM2 des écoles primaires de Petite-Île. L'objectif étant d'apporter les outils nécessaires aux parents afin qu'ils sachent comment détecter les signes et surtout savoir sensibiliser leurs enfants sur le harcèlement scolaire, le cyber harcèlement et les jeux dangereux.

▪ Opération Tranquillité Vacances (OTV) :

Les Petite-Îlois sont invités à s'inscrire auprès de la Police Municipale afin de signaler leurs périodes d'absences à leur domicile afin qu'une surveillance de leur logement soit réalisée. Nous avons effectué 13 (OTV) de 2020 à ce jour.

UNE VILLE SOLIDAIRE

4–PRÉSERVER UN CADRE DE VIE TRANQUILLE ET SEREIN À PETITE-ÎLE

▪ Prévention de la récidive :

L'accueil des personnes condamnées à un travail d'intérêt général (TIG). Dans le cadre de la lutte contre la récidive et en collaboration avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), la ville de Petite-Île accueille les personnes condamnées à une peine de travail d'intérêt général (TIG).

▪ Le harcèlement scolaire, le cyber harcèlement et les dangers des réseaux sociaux :

54 élèves de CM2 ont bénéficié d'une information autour du harcèlement, du cyber harcèlement et des dangers des réseaux sociaux, présentée par la gendarmerie, la police municipale et une médiatrice sociale du département. Une planification est en cours pour la conduite de cette action dans toutes les classes de CM2 des écoles de Petite-Île.

▪ Sport pour l'inclusion sociale :

Instaurer un dialogue avec les personnes exclues socialement, en proposant deux séances de deux heures, sous la forme d'activités sportives, par l'intermédiaire d'une personne qualifiée. Le projet vise à repérer les personnes qui n'entrent dans aucun dispositif d'accompagnement et dont le comportement favorise le sentiment d'insécurité à certains endroits de la ville, par leur présence permanente sur la voie publique. Le plus souvent en étant alcoolisées. Cette action portée par la Police Municipale a été plébicité par les bénéficiaires et sera reconduite.

▪ Education routière :

Pour diminuer les risques d'accidents causés par l'insécurité routière, les règles de sécurité concernant le déplacement des personnes sur la voie publique sont transmises dès le milieu scolaire par l'éducation à la sécurité routière. À la rentrée scolaire, il est bon de rappeler aux enfants quelques règles élémentaires de sécurité lors de leurs déplacements sur la voie publique lorsqu'ils sont à pied, passager d'un véhicule, ou cycliste.

UNE VILLE SOLIDAIRE

5–SOUTENIR LA VIE ASSOCIATIVE ET LE FAIRE ET VIVRE ENSEMBLE

Fière du dynamisme de son tissu associatif, la ville de Petite-Île entend mieux faire connaître les projets et les actions de ses associations en les valorisant lors des évènements programmés sur le territoire. Par l'intermédiaire de sa cellule Vie Associative, elle s'engage également à les conseiller, les former, les accompagner et les promouvoir.

▪ Accompagner nos associations dans leurs démarches et encourager le bénévolat :

Les associations font vivre chaque jour le lien social, la cohésion et la solidarité. Elles participent à la vie sociale, économique, culturelle et citoyenne de Petite-Île. Au travers de la cellule Vie Associative, les associations de la ville bénéficient d'un soutien important dans leurs démarches administratives et notamment grâce à l'incitation et l'accompagnement pour répondre aux appels à projets. La ville apporte également son soutien aux dirigeants des associations en proposant des formations adaptées à leurs besoins. Des rencontres annuelles sont également proposées à nos associations afin d'écouter et de lister les besoins de chacune d'elle et d'y répondre dans la mesure du possible.
De plus, chaque année, la ville de Petite-Île continue d'apporter son soutien financier au tissu associatif grâce aux subventions accordées aux associations de la ville. Depuis le début du mandat, la ville a accordé un peu plus de 1 600 000€ de subventions aux associations.

▪ Animer le Comité local à la Vie Associative :

Le Conseil Local de la Vie Associative est une interface de dialogue entre la municipalité et les associations. Avec la création de cette instance de consultation citoyenne, la ville souhaite favoriser la dynamique et la solidarité inter-associative par la définition de projets et actions structurants. Tenir des réunions de la vie associative permettrait de réaliser des diagnostics communs et travailler sur une feuille de route commune. Au travers de ces rencontres, sont examinées les possibilités de mutualisation permettant de surmonter les problématiques et d'explorer de nouvelles pistes.

▪ Journées des Associations :

Dans la suite de l'accompagnement des associations, la ville de Petite-Île organise les Journées des Associations sur une durée de deux jours. La première journée est dédiée aux rencontres et échanges entre associations et partenaires institutionnels. Puis la deuxième journée, consacrée aux rencontres avec le public, permet à l'association de se faire connaitre et faire découvrir son activité.

UNE VILLE SOLIDAIRE

5–SOUTENIR LA VIE ASSOCIATIVE ET LE FAIRE ET VIVRE ENSEMBLE

▪ Cérémonie des talents et du monde associatif :

Chaque année, la ville met un point d'honneur à féliciter ses talents et à encourager les bénévoles qui donnent de leur temps pour offrir à la population tous ces moments de détente, de plaisir et d'émotions. Au mois de décembre, lors de la cérémonie des vœux, la municipalité récompense les talents en leur offrant un trophée et les dirigeants des associations, par une remise de médailles d'honneur de la FNCOF pour leurs années de bénévolat.

▪ Journées Européennes du Patrimoine :

En partenariat avec les associations de la ville, la municipalité organise la Journée Européenne du Patrimoine. Ce rendez-vous populaire est l'occasion pour le public d'échanger avec les professionnels du patrimoine et de découvrir leurs savoirs et savoir-faire.

Au programme : Randonnée, balade, concours culinaire, chasse aux trésors, divers ateliers, dégustations, ventes de gâteaux, un plateau artistique, contes et lectures ... ces activités sont à consommer sans modération en famille ou entre amis.

▪ Promouvoir les groupes locaux dans nos manifestations :

De nombreux artistes, groupes et associations de spectacle locaux ont pu se produire sur les scènes lors des évènements organisés par la ville.

UNE VILLE SOLIDAIRE

6–FAIRE DE L'INSERTION, LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'EMPLOI UNE PRIORITÉ DANS L'ACTION MUNICIPALE

La collectivité souhaite s'impliquer dans la lutte contre le chômage, suivant trois grands axes : la politique de formation professionnelle, l'accompagnement social et le développement économique.

▪ Convention de partenariat avec la Mission Locale :

La ville de Petite-Île a conclu une convention de partenariat avec la Mission Locale Sud afin de mettre à leur disposition des locaux sur le territoire. L'objectif est d'offrir aux jeunes de Petite-Île un service d'accompagnement à l'insertion proche de leur domicile, par la tenue de permanences hebdomadaires et d'accueil du public dans les meilleures conditions.

▪ Convention de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMAR)

Bien que la compétence économique appartienne à la CIVIS depuis 2017, la diffusion de l'information auprès des artisans installés sur le territoire communal reste une volonté de la Ville. Celle-ci voit l'opportunité de favoriser l'insertion et de se développer économiquement en accompagnant ses administrés dans leurs projets de formation, de création et de développement d'entreprise.
La Ville et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Réunion (CMAR) ont signé une convention-cadre de partenariat, pour des permanences du CMA MOBILE sur le territoire de Petite-Île.

▪ Soutenir les Ateliers Chantier d'Insertion

La Ville a répondu favorablement à l'appel de l'Association pour le Développement d'Actions Sociales et Environnementales (ADASE), pour l'ouverture d'Ateliers Chantier d'Insertion (ACI) sur la commune. Les chantiers sont installés dans un local situé dans la Zone d'Activité Economique de Verger Hémery.

L'association, par ce chantier, génère des opportunités d'Insertion par l'Activité Economique (IAE). Avec 32,9 % de chômage, Petite-Île entend, à travers ce chantier, proposer un emploi aux habitants en difficultés sociales dans leurs parcours d'insertion, tout en leur permettant d'acquérir de nouveaux savoirs et de réelles compétences.

La participation communale au fonctionnement des ACI s'élève à 30 000€ chaque année.

▪ Opération « Saisis ta chance » :

En partenariat avec les acteurs de l'insertion et de l'emploi tels que Pôle Emploi, la Mission Locale et l'Ecole de la Deuxième Chance, la ville de Petite-Île a lancé en 2020, l'opération « Saisis ta chance » en direction des jeunes en échec scolaire et non diplômés. Cette opération a pour but de mettre en relation les jeunes avec les professionnels de l'emploi et de la formation afin de leur offrir toute la lisibilité sur les opportunités d'insertion professionnelle.

2.UNE VILLE CONNECTÉE ET DURABLE

UNE VILLE CONNECTÉE ET DURABLE

1-RENFORCER LA DÉMOCRATIE LOCALE PAR UNE MEILLEURE PARTICIPATION CITOYENNE

Le défi de la transformation numérique des collectivités s'intègre dans un cadre réglementaire. Les nombreuses expériences à travers le monde et l'évolution des sociétés modernes façonnent déjà « la ville de demain ». Nos villes et nos institutions sont connectées. Les façons dont nous pouvons envisager les services publics évoluent : plus proches, plus réactif et plus interactifs.

▪ Le Portail citoyen :

Le Portail citoyen a été mis en ligne le 16 février 2021. Accessible 24h/24 et 7 jours/7, ce nouvel outil vise à établir un lien plus direct avec les administrés, qui peuvent avoir un accès facilité, personnalisé et sécurisé aux services en ligne. Il permet aux citoyens de procéder à la préinscription scolaire de leurs enfants en petite section (ou très petite section) ou passant en CP, de réaliser l'inscription à la garderie et à la restauration scolaire, de payer leurs factures éditées par la régie ou encore d'accéder aux formulaires d'inscription au portail des bibliothèques et d'aide au raccordement à la fibre optique.

▪ L'application mobile :

Apps Store **Play Store**

L'application mobile est le reflet du portail citoyen sur smartphone. Les démarches personnelles accessibles en ligne peuvent, depuis mars 2023, être réalisées via l'application et y être suivies. Elle permet également une communication directe des services municipaux aux citoyens, via des notifications, sur les rubriques qu'ils auront choisies de recevoir. L'application se destine aussi aux personnes de passage qui pourront découvrir les points d'intérêts de la ville via une carte interactive.

▪ Le portail de la Bibliothèque

L'univers du livre à portée de clic ! Un portail des bibliothèques est ouvert en 2021. Ce portail permet au citoyen de rechercher et pré-réserver un livre, de gérer ses réservations en cours et de planifier la récupération du livre pour les quartiers desservis par le bibliobus lors de son passage, tel un « biblio-drive ».

▪ La dématérialisation des actes d'urbanisme :

Depuis janvier 2022, il est possible de déposer ses demandes d'autorisations d'urbanisme en ligne via le portail accessible sur le site de la ville. Ce service est accessible 24h/24 et 7jours/7. Les citoyens, comme les professionnels, pourront se créer un compte utilisateur leur permettant de soumettre en version dématérialisée leurs demandes, et d'avoir leur suivi en temps réel.

UNE VILLE CONNECTÉE ET DURABLE

1-RENFORCER LA DÉMOCRATIE LOCALE PAR UNE MEILLEURE PARTICIPATION CITOYENNE

▪ Actualisation du site web :

Le site internet www.petite-ile.re est le moyen le plus simple pour informer la population. En 2020, nous avons procédé à l'acquisition d'une nouvelle interface plus moderne, plus efficace et plus complète.

▪ Réseaux sociaux :

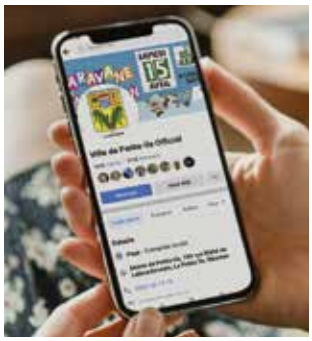

En optant pour une présence active sur les réseaux sociaux, les élus et la collectivité deviennent plus accessibles et nouent des liens quasi permanents avec les administrés. Pour cela, 2 pages officielles : le compte Facebook Ville de Petite-île Officiel et le compte Instagram petiteilevilleofficielle.
Ces pages sont maintenues à jour en temps réel pour informer la population de tous les évènements sur la commune (manifestations, grèves, travaux, concours, etc...)

▪ Rendre accessible nos espaces publics : Le Wifi public :

La ville de Petite-Île a souhaité mettre en place un réseau de Wifi destiné à ses administrés et ses visiteurs. En effet, grâce à un système de tickets ou d'identification par un compte (compte facebook, gmail, etc), les utilisateurs peuvent avoir accès à un réseau Wifi de haut débit sur la commune. Après le Wifi public dans les bibliothèques, en 2022, la ville a mis en place le wifi public sur le complexe sportif du Centre-Ville. D'autres espaces viendront compléter l'offre tout au long de la mandature.

▪ Diffusion du Conseil municipal sur tout support numérique :

▪ La dématérialisation des rapports du Conseil Municipal : En 2020, la ville de Petite-Île a émis sa volonté de recourir au numérique pour moderniser les pratiques de la municipalité. C'est ainsi qu'a été mise en place la dématérialisation des dossiers du conseil municipal. Les salles du conseil et des mariages ont été équipées en wifi.

La dématérialisation permet aux élus d'accéder à plus d'informations, d'échanger, de réagir, de s'organiser dans l'exercice de leur mandat. Véritable « sacoche numérique de l'élu », la tablette renferme tous les documents relatifs aux conseils sous forme dématérialisée (convocations, délibérations, comptes rendus, rapports, synthèses). La dématérialisation des conseils est un moyen de moderniser l'action publique, de mieux partager l'information, d'accélérer les échanges et de simplifier les procédures.

▪ La retransmission des Conseils municipaux : Toute personne souhaitant assister aux séances doit donc pouvoir y accéder librement, sauf si le conseil municipal décide de se réunir à huis clos à la majorité absolue de ses membres. Depuis la période de crise sanitaire, et afin de limiter le nombre de personnes présentes dans un même lieu, la ville de Petite-Île a fait le choix de retransmettre en direct via le Facebook Ville de Petite-île Officiel tous les Conseils Municipaux via le compte Facebook de la ville.

Depuis son installation le 24 mai 2020, le conseil municipal s'est réuni à 23 reprises afin de délibérer sur les affaires de la commune. L'opposition, représentée par ses deux élus, a été absente à l'ensemble de ces 23 séances, refusant ainsi tout débat démocratique .

▪ Rendre compte des travaux de la ville :

Lors d'importants chantiers, la ville a fait le choix de communiquer aux administrés des bulletins d'informations. Ces bulletins retracent les principaux faits marquants des travaux et de leurs avancée.

▪ Maintenir le lien de proximité entre les élus et les habitants :

▪ Les réunions de quartiers : Les réunions de quartiers, organisées au 2ème semestre de chaque année, permettent à la population de mieux connaître leur quartier, ses acteurs, les actions municipales effectuées, les projets à venir, au cours d'un échange entre les habitants et les élus.

UNE VILLE CONNECTÉE ET DURABLE

1-RENFORCER LA DÉMOCRATIE LOCALE PAR UNE MEILLEURE PARTICIPATION CITOYENNE

▪ Les permanences des élus : Du lundi au vendredi, les élus sont tour à tour en mairie pour rencontrer la population qui le souhaite.

Depuis 2020, 2 375 nouvelles personnes ont été reçues par les élus dans le cadre de la réception du public.

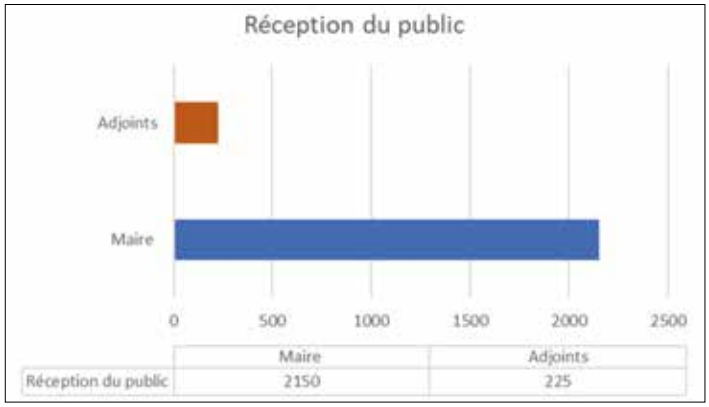

▪ **Création de commissions consultatives :**

Afin de favoriser l'expression et la participation citoyenne, la ville de Petite-Île a souhaité donner la parole aux administrés lors de la définition des grands projets sur le territoire communal. Elle organise des ateliers de travail afin de recueillir votre expérience et vos réflexions sur les études qui sont menées. (ex : Schéma de secteur du Centre-Ville).

▪ **Plan numérique des écoles**

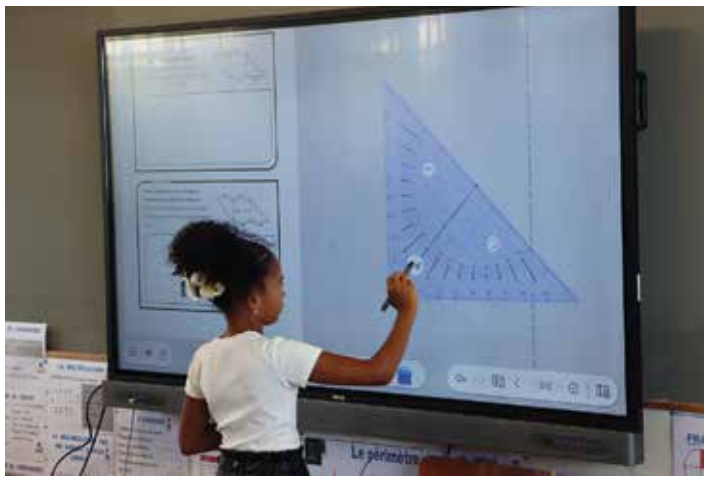

L'évolution technologique offrant des nouveaux moyens d'apprentissage aux élèves du premier degré et l'affirmation d'une ambition nationale dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République de généraliser les usages du numérique dans toutes les écoles ont conduit la municipalité à investir le champ du numérique pour offrir les moyens nécessaires et adaptés au meilleur apprentissage des élèves.
Suite à l'appel à projet au titre du Plan de Relance, la ville a fait une première acquisition de 5 écrans numériques interactifs pour l'école Les Bougainvilliers pour un montant de 22 167€.
Par la suite, la ville a souhaité poursuivre ce plan et équiper l'ensemble des classes du 2ème et 3ème cycle (du CP au CM2) de ce dispositif de visionnage collectif. Ainsi, il est prévu de faire l'acquisition de 40 écrans numériques interactifs pour un montant estimé à 173 600€.

▪ Réception des nouveaux arrivants

La ville poursuit l'accueil de ses nouveaux arrivants lors d'une cérémonie en leur honneur. C'est l'occasion pour eux de rencontrer leurs élus et de comprendre le fonctionnement des services municipaux.

▪ Conseiller numérique :

Depuis le 1er juillet 2022, un conseiller numérique est à disposition des administrés à France Services à Piton des Goyaves. En se formant auprès d'un conseiller numérique, il est possible d'apprendre à devenir autonome pour réaliser ses démarches en ligne. Un accompagnement sur mesure, individuel ou collectif, sur tout support numérique (ordinateur, tablette, smartphone etc...) et sur tout niveau est possible en fonction des besoins.

UNE VILLE CONNECTÉE ET DURABLE

2-ÉLABORER UNE STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE ET LA METTRE EN ŒUVRE À TRAVERS DES ACTIONS CONCRÈTES :

La législation a progressivement fait des collectivités un maillon clé de la mise en œuvre de la transition énergétique. La réduction de la consommation finale d'énergie, la diminution des rejets de gaz à effet de serre, la baisse de la facture énergétique sont autant d'occasions de déployer des projets locaux innovants.

▪ Couverture des plateaux sportifs :

Après la restauration du gymnase en 2017, la mairie s'attaque désormais à la réhabilitation et couverture des plateaux sportifs. Son objectif est simple : offrir un équipement public sur le territoire qui s'inscrit dans les orientations définies par la loi de transition énergétique.

Le programme des travaux comporte deux volets. Le premier concerne la réhabilitation et la couverture d'un plateau sportif et des locaux annexes. Il regroupera, en un même lieu, un terrain pour le handball, futsal et le volley-ball, un mur d'escalade, des sanitaires PMR et un local technique pour le dispositif électrique des panneaux solaires. Le deuxième volet vise à doter ces équipements d'infrastructures afin d'améliorer la desserte des lieux, la gestion des eaux pluviales et l'aménagement d'espaces végétalisés et perméables.

Ce projet comporte également un volet environnemental. En effet, la conception de ce projet prend en compte notamment des caractéristiques de la Réglementation Thermique, Acoustique et Aération applicable dans les départements d'Outre-Mer (RTAA DOM) et se fonde sur les principes suivants :
- Promouvoir les énergies renouvelables ;
- Améliorer le confort hygrothermique des bâtiments ;
- Limiter la consommation d'énergie des bâtiments en limitant le recours à la climatisation ;
- Garantir la qualité de l'air intérieur ;
- Améliorer le confort acoustique des bâtiments.

Le coût est estimé à 1 949 745€.

▪ Mieux isoler nos bâtiments lors de leur réhabilitation :

La ville, soucieuse à la fois de la maitrise de ses dépenses de fonctionnement et des demandes en énergies, engage des opérations d'économie d'énergie financées dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), et plus particulièrement en procédant à l'isolation thermique des bâtiments communaux. L'objectif étant de diminuer l'utilisation des climatiseurs dans les locaux et donc de faire des économies sur les factures de consommation électrique. Le coût de cette opération est à zéro euro pour la Commune, l'intégralité du financement est portée par le dispositif CEE.

Bâtiments	Adresses	Surfaces
École Les Badamiers	1 rue Adrien Payet	975 m²
Maison des Agriculteurs	1 rue Adrien Payet	120 m²
École Les Alpinias	24 rue Général de Gaulle	825 m²
CASEP	Allée Fleur de Cannes	112 m²
École Le Vétiver	19 impasse de l'École	589 m²
Bibliothèque du Centre-Ville	178 rue Mahé de Labourdonnais	425 m²
École Les Fleur de Cannes	4 allée Fleur de Cannes	606 m²
École Les Platanes Sud	5 rue Terrain Isautier	205 m²
Mairie Annexe/bibliothèque	7 rue du Plateau Vert	312 m²
École Les Platanes Nord	9 rue de Plateau Vert	759 m²
Le Fangourin	222 rue Mahé de Labourdonnais	600 m²
Mairie de Petite-Île	192 rue Mahé de Labourdonnais	500 m²
Total surface à isoler		**6028 m²**

UNE VILLE CONNECTÉE ET DURABLE

2-ÉLABORER UNE STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE ET LA METTRE EN ŒUVRE À TRAVERS DES ACTIONS CONCRÈTES :

▪ Promouvoir le co-voiturage et les déplacements collectifs :

▪ La création d'un parking de co-voiturage sur Verger Hémery :

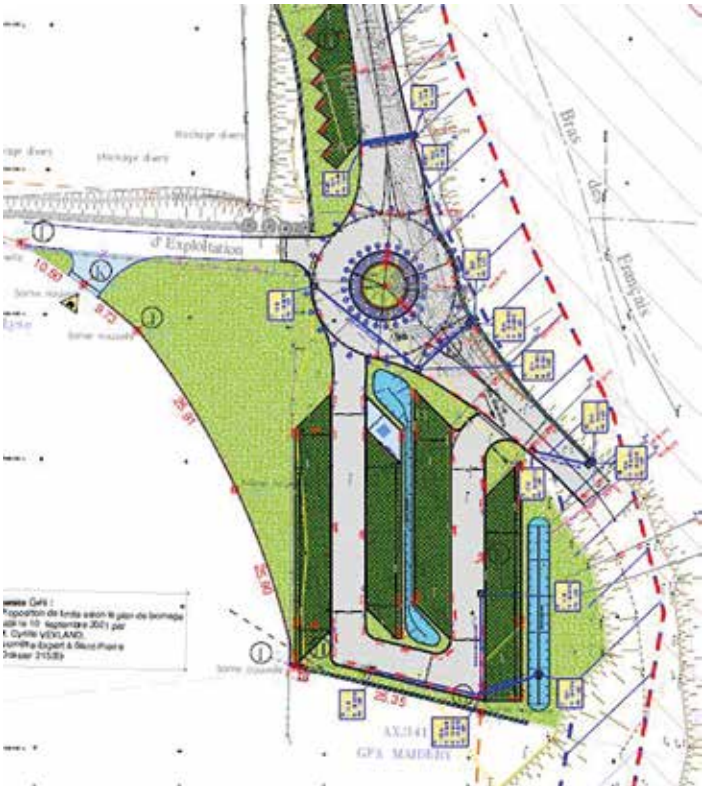

La rue du Verger Hémery est de plus en plus fréquentée par les usagers de la route pour éviter au maximum les embouteillages sur la route nationale n° 2. Dans cette optique de réduction du flux de circulation et de sécurisation de la voie, la ville a créé un parking de co-voiturage sur la rue Verger Hémery.
Cette vision novatrice en termes de transition écologique s'inscrit pleinement dans la démarche réduction de l'empreinte carbone des usagers de la route du bassin Sud de la Réunion. Les travaux ont été lancés en 2022 pour un montant prévisionnel 453 803.79€ HT.

▪ La création d'une aire de co-voiturage :

Des études sont lancées pour la création d'une aire de co-voiturage à l'intersection du chemin Neuf (RD30) et de la route de Grande Anse (RD72). Ce projet a pour objectif de créer un espace fonctionnel et attractif incitant au covoiturage pour réduire le flux de véhicules sur la RN2 et de promouvoir des déplacements doux avec voies vertes et chemin pédestres jusqu'à Grande Anse.

Les programmes des études comportent entre autres :
- L'aménagement d'un espace de co-voiturage avec une capacité de 230 places environ ;
- Une connexion avec les RD30 et RD72 et la sécurisation des abords y compris la faisabilité d'aménagement d'un giratoire ;
- La construction d'un bâtiment de 150m² haute qualité environnementale (HQE) ou à énergie positive (BEPOS) pour l'activité écotouristique y compris dispositif d'assainissement non collectif ;
- La création d'une interface pour les navettes ;
- La construction d'un espace d'attente abrité ;
- La Plantation et végétalisation de l'espace dans le cadre de la démarche DAUPI.

Ce parking permettra également de régulé le flux de véhicule sur le site de Grande Anse et proposera un nouvel espace de stationnement.

Le coût total du projet estimé est de 3 500 000€ HT.

▪ Végétaliser les écoles pour anticiper le réchauffement climatique :

Depuis des nombreuses années, les écoles à La Réunion font face à un problème de taille : le niveau élevé de température des classes en été. Ce phénomène inquiète à la fois parents et enseignants, soucieux du bien-être des enfants. Ce qui a poussé la ville de Petite-Île à réfléchir à une solution d'amélioration du confort thermique et de végétalisation de nos équipements scolaires.

▪ Programme Outre-Mer pour des Bâtiments Résilients et Économes en Énergie (OMBREE) :

Les écoles concernées par le projet : Les Alpinias et Les Fleurs de Canne.
Le principe général d'aménagement et de végétalisation est validé pour les deux écoles, à savoir vers la déclinaison d'un programme d'actions à mener pour les 2 écoles :

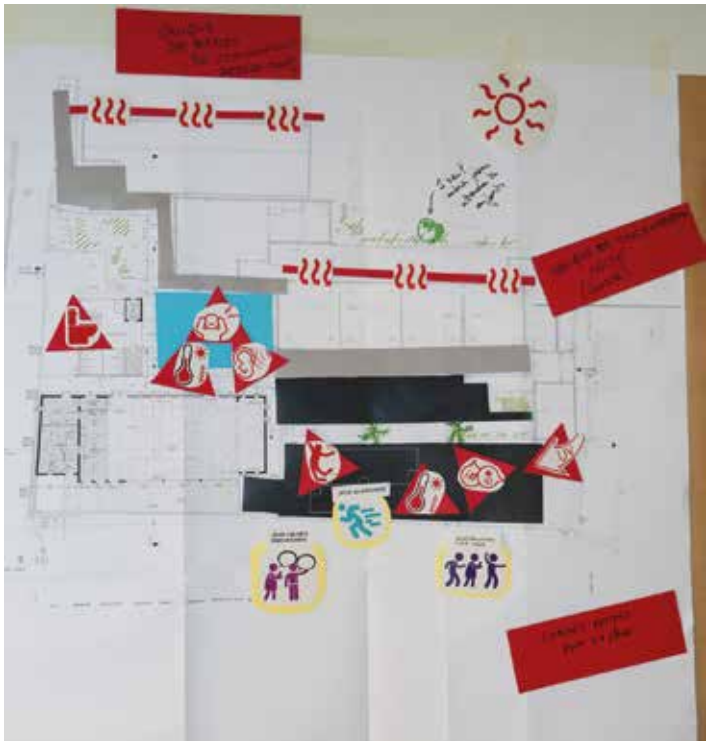

- Créer des espaces verts, planter des arbres et ombrager le parvis de l'école et ses abords, les cours de récréation et les abords des classes ;
- Proposer des traitements de sols variés et notamment en matériaux naturels ;
- Apporter des possibilités de jeux adaptés au dénivelé ;
- Proposer des espaces calmes, avec des assises et tables ;
- Protéger et isoler les bâtiments ;
- Améliorer le confort acoustique, visuel et d'usage.

Les travaux de l'école Les Alpinias débuteront en 2023 pour un coût prévisionnel de 1 000 000€ HT. Des études restent encore à mener pour l'école Les Fleurs de Canne.

UNE VILLE CONNECTÉE ET DURABLE

2-ÉLABORER UNE STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE ET LA METTRE EN ŒUVRE À TRAVERS DES ACTIONS CONCRÈTES :

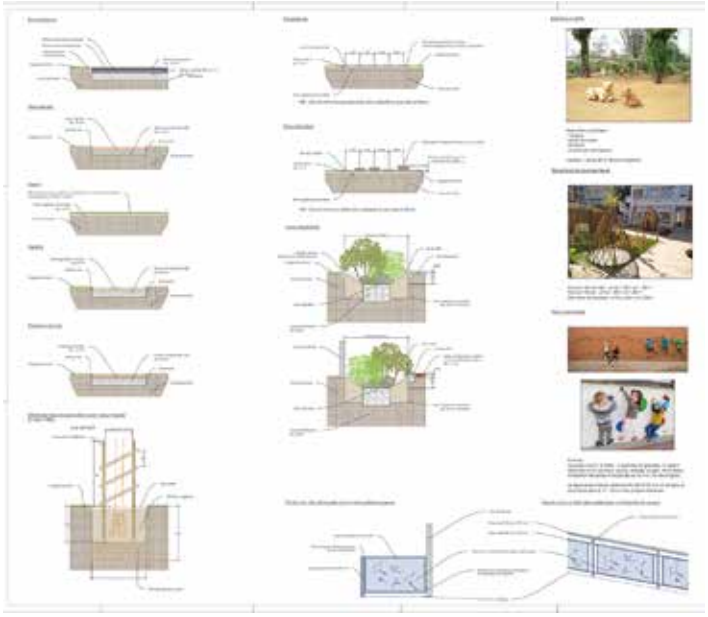

▪ **Réhabilitation de la cour de l'Ecole Les Platanes Sud**

Afin de poursuivre cette idée de scolariser les enfants dans une école éco-responsable, la ville s'est orientée vers le projet OASIS pour l'école Les Platanes Sud (création d'ilots de fraicheur, végétalisation des cours d'écoles, dé-bétonisation des cours), qui vise à remettre au cœur de l'aménagement le bien-être des enfants, tout en les sensibilisant, eux, leurs parents et le personnel, au respect de l'environnement.

Le programme des travaux comporte l'aménagement de la cour et l'aménagement du parking. Toute la partie du sol souple sera traitée. Suivant la charte DAUPI, certains arbres pourront, éventuellement, être conservés. Des parcours ludiques et autres aires de jeux sont envisagés, afin d'améliorer la motricité chez les enfants. Le parking sera, quant à lui, végétalisé et rendu davantage perméable avec l'utilisation des dalles alvéolaires et mise en valeur de ses abords, en tenant compte de la zone d'épandage.
Enveloppe prévisionnelle des travaux : 680 000 € HT.

▪ Inscrire le parc automobile communal dans une démarche énergie propre :

La loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015 vise à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement ainsi que de renforcer son indépendance énergétique.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre constitue un des enjeux principaux de cette loi. Le secteur des transports représentant une part importante dans ces émissions, la LTECV fait obligation aux collectivités locales et à leurs établissements publics, d'acquérir depuis le 1er janvier 2016, au minimum 20% de véhicules propres lors du renouvellement de leurs flottes de véhicules légers.

Pleinement consciente de ces enjeux, la ville de Petite-Île a fait l'acquisition de 5 véhicules électriques pour les services.

▪ Améliorer la qualité énergétique de l'éclairage public :

Dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité énergétique, la ville de Petite-Île a transféré la compétence éclairage public au SIDELEC Réunion pour la mise en place d'un plan régional de rénovation de l'éclairage public par des luminaires LED. Un programme ambitieux dont l'objectif est en premier lieu de lutter contre le réchauffement climatique en divisant par 2 les consommations énergétiques de la commune et ainsi de réduire les factures en réajustant par la suite l'abonnement tarifaire. Aujourd'hui, plus de 45% de l'éclairage public est en LED.

UNE VILLE CONNECTÉE ET DURABLE

3-POURSUIVRE LES EFFORTS D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET DE GESTION ÉCOLOGIQUE DE NOTRE COMMUNE

Le paysage est un élément important de la qualité de vie des populations et joue un rôle majeur dans l'épanouissement de chacun et le vivre ensemble. La gestion écologique consiste à mettre en œuvre des pratiques d'entretien respectueuses de l'environnement et de la biodiversité. La ville de Petite-Île intègre la gestion écologique dans ses aménagements paysagers et promeut également des solutions alternatives aux techniques utilisées jusqu'alors qui sont pour certaines, polluantes et dangereuses pour la santé.

▪ Renouvellement de la charte DAUPI :

La Démarche Aménagement Urbain et Plantes Indigènes (DAUPI), portée par le Conservatoire Botanique National et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Mascarin (CBN-CPIE), a pour objectif de promouvoir l'utilisation d'espèces indigènes et d'espèces exotiques, non envahissantes dans les aménagements urbains et péri-urbains de La Réunion. En mars 2021, la ville de Petite-Île a confirmé son adhésion à la charte DAUPI pour 2021-2025.

Les objectifs de cette convention sont :
- Donner un cadre officiel à l'ensemble des projets d'aménagement paysager, notamment les projets de végétalisation à venir sur le territoire ;
- Renforcer les arborétums existants en priorisant les espèces indigènes pour lesquelles la disponibilité en semences et la maîtrise de multiplication sont assurées ;
- Apporter une expertise technique et scientifique sur les sites gérés par la ville pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes et contribuer à leur entretien ou à leur réhabilitation ;
- Valoriser les arborétums d'un point de vue pédagogique, patrimonial, socioculturel, traditionnel et économique.

▪ Signature du Plan 1 million d'arbres pour La Réunion :

Planter un million d'arbres dans les cinq années à venir ! Tel est l'objectif ambitieux que s'est fixé le département de La Réunion. Et pour l'aider, Petite-Île a décidé d'apporter sa contribution à l'échelle communale. La signature de la convention-cadre en 2021 vient ainsi sceller un engagement partagé entre les deux institutions sur la préservation, la restauration et le développement de la biodiversité de l'île.

Les objectifs de cette convention :
1. Préserver un cadre de vie tranquille et serein à Petite-Île ;
2. Poursuivre les efforts d'aménagement paysager et de gestion écologique du territoire communal ;
3. Asseoir le développement touristique et agricole de la Commune.
Petite-Île a créé des pépinières et aspire à devenir une « commune semencière ».

UNE VILLE CONNECTÉE ET DURABLE

3-POURSUIVRE LES EFFORTS D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET DE GESTION ÉCOLOGIQUE DE NOTRE COMMUNE

▪ Création de pépinières communales :

Pour permettre de décliner la charte DAUPI et d'embellir les espaces et lieux publics, la ville a créé deux pépinières communales.

▪ Maintenir la participation de la commune au « Nuits sans lumières » :

Aujourd'hui, nous avons l'habitude d'utiliser la lumière pour nous déplacer la nuit, faire du sport la nuit, nous divertir la nuit etc. Ainsi, lampadaires, enseignes, spots... font partie de nos décors nocturnes. Pourtant, l'utilisation de l'éclairage artificiel n'est pas sans effet sur la qualité de nos environnements nocturnes. La ville de Petite-Île participe chaque année à la démarche de sensibilisation à destination de ses administrés «Les jours de la nuit». Cette opération a pour objectif de sensibiliser à la pollution lumineuse, ses effets négatifs et les moyens de la réduire en éteignant l'éclairage public pendant 1 mois.

▪ Lutter contre le gaspillage alimentaire :

En partenariat avec l'ADEME, la ville a procédé au diagnostic du gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires. A la fin de chaque repas, des pesées ont été effectuées. Ces pesées ont permis aux responsables de site de mesurer le gaspillage par composante. Des actions de sensibilisation à la notion de grande ou petite faim ont été effectuées auprès des élèves. Un relevé des effectifs est réalisé le matin afin de ne transmettre aux sites que le nombre nécessaire de produits à l'individuel.
Sur cette thématique de gaspillage alimentaire, un travail est également mené à la base de la production : les quantités commandées sont mesurées par rapport au nombre des inscrits à la restauration scolaire pour assurer le besoin de la journée.

▪ Lutter contre les dépôts sauvages :

La ville met un point d'honneur à lutter contre les dépôts sauvages sur son territoire et à faire appliquer la réglementation en vigueur. Les agents du service Environnement sillonnent la commune afin de recenser tous les lieux concernés par ces dépôts et de procéder à l'évacuation et le traitement, notamment des pneus usés, lorsque les auteurs ne sont pas identifiés.

3. UNE VILLE RURALE ET TOURISTIQUE

UNE VILLE RURALE ET TOURISTIQUE

1-METTRE L'AGRICULTURE AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT DE NOTRE COMMUNE

Petite-Île est un territoire né de l'agriculture et dont la mise en valeur a forgé une identité rurale et des terroirs singuliers aujourd'hui encore reconnus. L'activité agricole conserve un poids économique prépondérant et demeure l'une des principales sources d'emplois sur la commune.

▪ **Aménagement de chemins d'exploitation agricole :**

Afin d'améliorer les conditions de circulation pour la desserte des exploitations agricoles, la ville de Petite-Île a engagé un programme de réhabilitation des voiries agricoles afin de dynamiser l'activité agricole en permettant aux agriculteurs de travailler dans de meilleures conditions, d'améliorer et de gérer le trafic des véhicules liés au fonctionnement des exploitations agricoles, d'améliorer le désenclavement agricole du secteur, de lutter contre l'érosion des terres agricoles et de résoudre les disfonctionnements hydrauliques.

▪ **Rue des Pampas :**

La rue des Pampas s'est modernisée sur 630 mètres de long afin de faire la jonction entre la partie basse vers le lotissement les bardeaux et la partie haute vers le chemin terrain Bâche. Ces travaux ont nécessité la cession d'emprise de 12 propriétaires sur plusieurs terrains pour une surface de 3 966 m².

Travaux réalisés :

- Construction d'une chaussée bétonnée (3,50 m) y compris ouvrages de gestion des eaux pluviales ;
- Mise en place d'un nouveau réseau d'adduction AEP avec équipements de régulation ;
- Réalisation de 5 exutoires vers la ravine du Pont,
- Réalisation d'ouvrage de soutènements.

Coût total des travaux : 521 371.80 € TTC

▪ **Aménagement d'un chemin d'exploitation agricole - Rue de la Cour :**

La rue de la Cour, chemin en terre situé dans les hauts de la commune, dessert une vingtaine d'exploitations agricoles essentiellement en culture cannière et plantation de palmistes ainsi qu'une habitation située en milieu de tracé. Le tronçon à aménager représente un linéaire total de plus de 1600 mètres.
Programme des travaux :
- La construction d'une chaussée en béton balayé de 3.50 m de largeur, élargie dans certains virages ;
- Des aménagements d'amorces bétonnées pour le raccordement des entrées privatives et des chemins adjacents existants ;
- Des aménagements d'accotements de part et d'autre de la chaussée ;
- Des constructions d'ouvrages pour la gestion des eaux pluviales vers les exutoires naturels ;
- Le remplacement ou l'équipement d'un réseau d'adduction d'eau potable.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 2 210 069,05€ TTC.

UNE VILLE RURALE ET TOURISTIQUE

1-METTRE L'AGRICULTURE AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT DE NOTRE COMMUNE

▪ Journée de la Production Réunionnaise :

La Ville de Petite-Île protège son agriculture et affiche le souhait de rester une commune rurale, notamment par le biais de La Journée de la Production Réunionnaise, qui réunit des professionnels de l'agriculture autour de présentations et d'échanges en faveur du développement agricole à la Réunion.
Ces rencontres permettent d'avoir des échanges riches, parfois intenses, entre les institutionnels, les associations, les syndicats, les coopératives, les agriculteurs établis ou en devenir, etc... Les mesures d'aujourd'hui feront l'agriculture de demain. Les jeunes ne sont pas oubliés, au contraire, ils participent activement, à l'évolution des pratiques et du modèle agricole réunionnais.

▪ Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels périurbains (PAEN) :

La Commune reste un espace d'attraction forte, car voisine de grandes polarités. La croissance démographique constante crée une forte pression en termes d'urbanisation et par ruissellement sur le foncier agricole. Pour préserver cette identité et maintenir un foncier agricole aux futures générations d'agriculteurs, la commune s'est engagée, avec le Département, dans un programme de création de Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels périurbains (PAEN). La délimitation de ce périmètre doit être compatible avec le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) et le SCOT. Il doit également être en conformité avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU).
Le PAEN de la commune comprend un programme de dix-huit actions adoptées par le Département et la Commune après avis des instances concernées. L'objectif est de confirmer à long terme la vocation naturelle et agricole d'espaces périurbains, et un des moyens de tendre vers la zéro artificialisation nette affiché dans le Plan Biodiversité de juillet 2018, visant à limiter fortement cette consommation des terres agricoles.

▪ Promouvoir les circuits courts et encourager la vente directe entre producteurs et consommateurs :

La commune de Petite-Île a mis en place une politique d'approvisionnement en denrées alimentaires privilégiant les circuits courts. Cette démarche a été engagée dans le but d'améliorer l'accès des producteurs locaux à la commande publique et de contribuer à l'économie locale tout en garantissant une alimentation de qualité pour les élèves des écoles de la commune.

En privilégiant les circuits courts, la commune a également réduit son empreinte carbone en limitant les distances parcourues par les denrées alimentaires avant d'arriver dans les assiettes des élèves. Enfin, cette démarche contribue à sensibiliser les élèves de la commune à l'importance de l'alimentation locale, saine et responsable.

Concernant les marchés de fourniture de denrées alimentaire, un effort important a été fait sur l'allotissement. En effet, sur 65 lots mis en place afin de dimensionner au mieux les marchés, 25 lots relèvent de la production locale.

UNE VILLE RURALE ET TOURISTIQUE

3-ASSEOIR LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE PETITE-ÎLE

La ville de Petite-Île souhaite renforcer l'image et l'attractivité de son territoire dans le domaine touristique.

▪ Le sentier des Agriculteurs :

La Ville, dans le cadre de son développement touristique des Hauts de la commune, programme la création d'un réseau de sentiers de randonnées pédestres et équestres. Le premier, Sentier des Agriculteurs, a été inauguré en mars 2023, au Domaine du Relais. Ce sentier, ouvert au public, est un circuit pédagogique, présentant l'histoire des Hauts de Petite-Île au travers de son agriculture, de ses paysages cultivés et naturels, véritable patrimoine culturel de la commune. Il vise à connecter les exploitations agricoles du Domaine du Relais, grâce à un parcours balisé avec l'installation de panneaux d'informations, ayant pour vocation à sensibiliser le public sur les sujets de l'agriculture, de l'aménagement du paysage, des ressources et des espaces naturels.
Le Sentier des Agriculteurs, en lien avec le « Sentier Fah'Ame » qui se situe à proximité, s'inscrit dans le projet plus large d'aménagement du Domaine du Relais.

▪ Mettre en réseau les acteurs du tourisme :

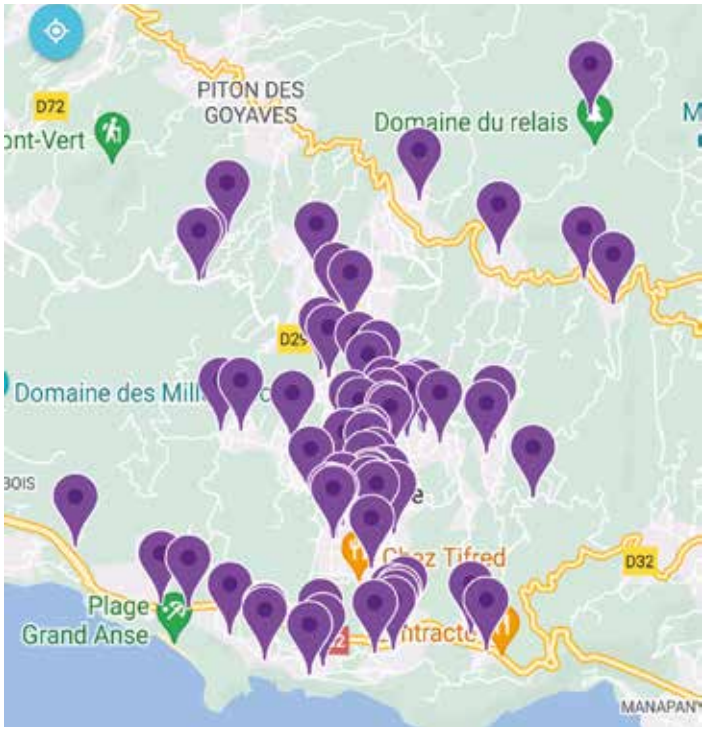

Par le biais de son application mobile, la ville a souhaité mettre en réseau les acteurs du tourisme (restaurants, tables et chambres d'hôte, fermes auberges, meublés de tourisme, hôtel etc...). En effet, en cliquant sur les points d'intérêt, les administrés peuvent retrouver toutes leurs coordonnées (adresse, téléphone, mail, site web, etc...).

▪ Aménagement du Domaine du Relais :

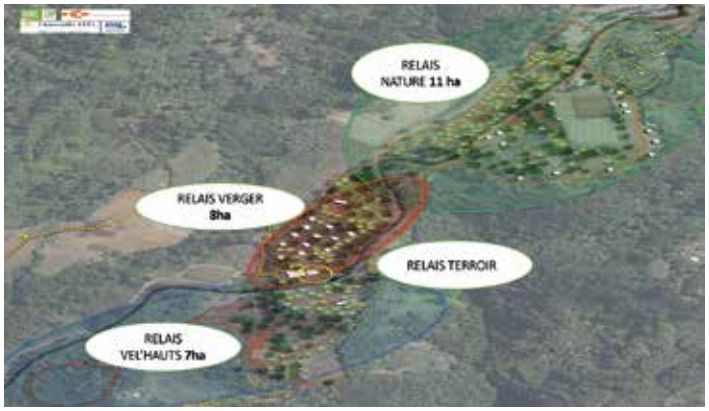

La ville de Petite-Île a mené une réflexion élargie à de nombreux partenaires publics et privés autour du concept : « Un relais-nature, entre volcan et océan ».
La stratégie de développement se décline en 4 axes principaux :
- Renforcer l'image et l'attractivité du site autour de l'identité des Hauts au travers d'actions sur la zone de loisirs ;
- Favoriser la possibilité de séjourner sur le site pour conforter les activités de loisirs existantes et faire levier sur l'agritourisme ;
- Affirmer un positionnement touristique autour de l'agritourisme, des sports de nature et de l'itinérance ;
- Accompagner la création d'une micro-destination dans une logique de projet de territoire.

Des études opérationnelles portent sur la création d'un parcours sportif, d'une aire de pique-nique, d'un espace de loisirs (toboggan, aires de jeux etc...) et des sentiers pédestres et équestres.
Montant prévisionnel : 2 500 000€ HT

UNE VILLE RURALE ET TOURISTIQUE

3-SOUTENIR LE TISSU ÉCONOMIQUE DE PETITE-ÎLE

Le tissu économique local est un formidable vivier de partenaires professionnels à forte valeur ajoutée. Si l'activité agricole occupe historiquement une place de premier ordre dans la définition du territoire, la commune profite également de la grande mixité de son maillage économique, qu'elle souhaite continuer à soutenir dans ses actions.

▪ Le dispositif « Petites Villes de Demain » :

La commune de Petite-Île a été lauréate au dispositif PVD. Ce dispositif a permis de finaliser l'étude de programmation urbaine et commerciale du schéma de secteur du Centre-Ville élargi de Petite-Île.
Cette étude a permis la constitution de 30 fiches actions, qui sont autant d'opérations à mener jusqu'en 2045.
Les objectifs de la revitalisation du Centre-Ville sont les suivants :

➞ Objectifs urbains :
- Constituer un cœur de ville avec un espace public convergent
- Améliorer l'offre en logements et en équipements (lien avec ZAC Cambrai)

➞ Objectifs économiques :
- Accompagner l'amélioration et la diversification de l'offre commerciale
- Renforcer l'attractivité des commerces
- Améliorer le parcours marchand à l'échelle du Centre-Ville élargi et favoriser les liaisons
- Créer une halle alimentaire

➞ Objectifs mobilités :
- Créer un pôle multimodal
- Requalifier la RD31 : favoriser l'accessibilité piétonne et la fluidité automobile
- Réaliser d'une voie de contournement à l'ouest

Montant prévisionnel global de l'opération «Petites Villes de Demain» : 53 000 000€

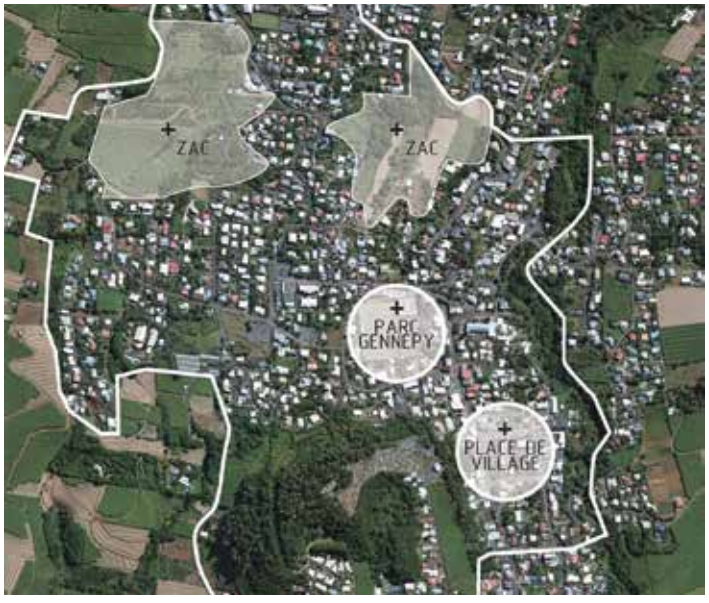

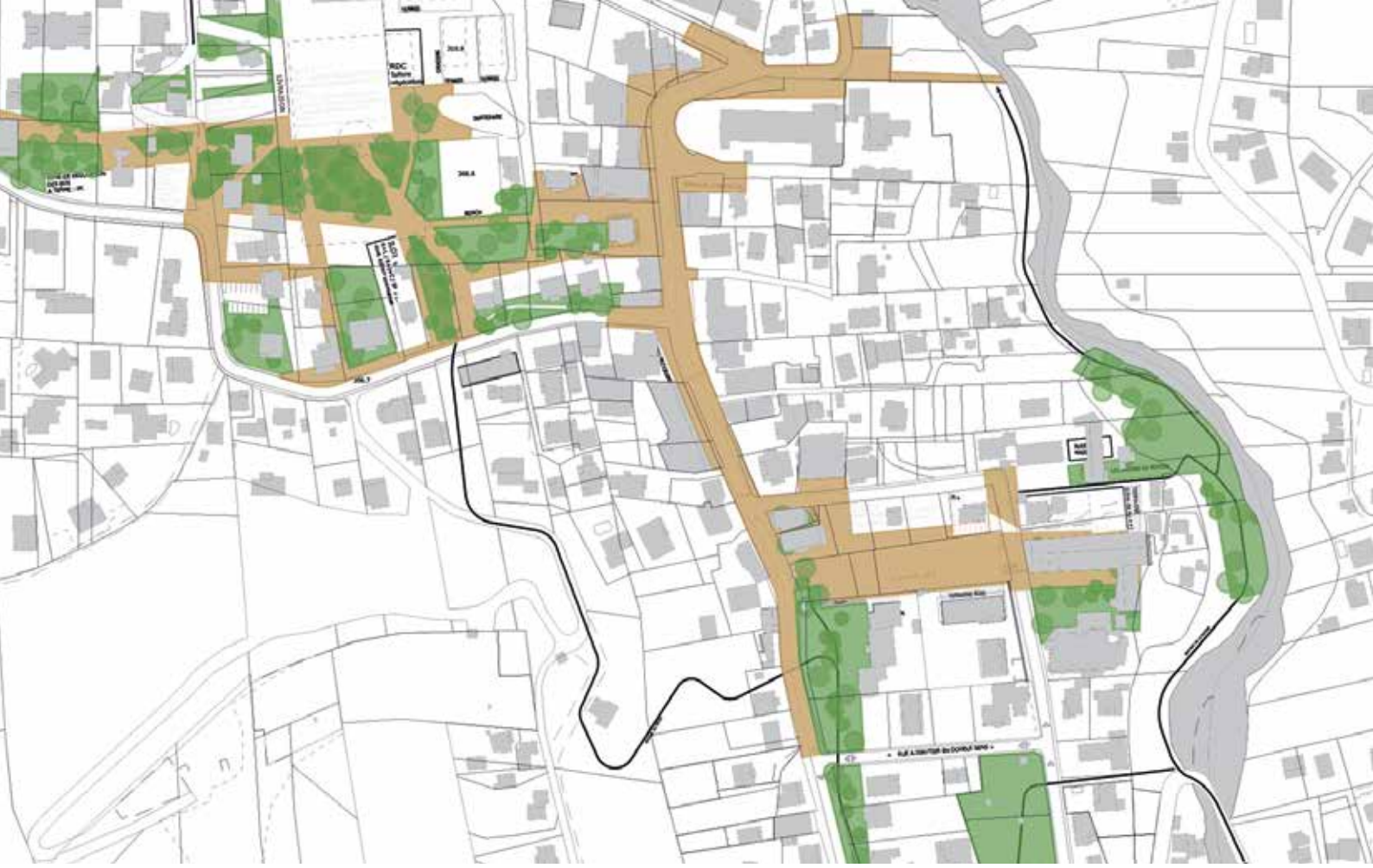

▪ **Etendre la mise en œuvre de la Stratégie du Bon Achat (SBA) en encourageant nos entreprises à soumissionner aux marchés publics :**

SBA
RÉUNION

La commune de Petite-Île a mis en place une politique active pour favoriser l'accès des TPE et PME à la commande publique. Cette politique s'est traduite par des mesures concrètes visant à simplifier et à rendre plus accessible les procédures de marchés publics pour les petites et moyennes entreprises.
La commune a poursuivi son engagement à mettre en œuvre la convention SBA (Stratégie du Bon Achat) qui comprend trois objectifs majeurs :
- Faciliter et simplifier l'accès à la commande publique des TPE et PME ;
- Améliorer les conditions d'exécution financière des marchés publics ;
- Promouvoir le développement économique et l'emploi.

La commune a notamment :
- Accordé des avances plus importantes aux TPE / PME ;
- Supprimé la retenue de garantie pour les marchés de travaux de moins de 90 000 euros ;
- Simplifié l'acte de candidature en en instaurant le principe du « dites-le nous une fois » ;
- Allégé les obligations en matière de signature en phase consultation ;
- Amélioré considérablement son délai de paiement (moins de 14 jours en moyenne en 2022) ;
- Poursuivi la mise en place d'heures d'insertion dans ses marchés de travaux.

4.UNE VILLE DYNAMIQUE, D'AVENIR ET ÉQUIPÉE

UNE VILLE DYNAMIQUE, D'AVENIR ET ÉQUIPÉE

DES PROJETS STRUCTURANTS POUR PETITE-ÎLE

Depuis son arrivée, l'équipe municipale a fait de l'entretien et la modernisation des voiries une priorité. De plus, des projets ambitieux ont été engagés et d'importants moyens financiers ont été mobilisés pour améliorer le bien vivre à Petite-Île.

▪ Réfection des voiries communales :

La ville de Petite-Île souhaite offrir de bonnes conditions de circulation et de sécurité aux usagers en assurant notamment l'entretien et l'amélioration du patrimoine routier.

Impasse des Tilleuls

Aire de retournement
Lotissement Les Bardeaux

Travaux d'enrobés :

Rue des Oliviers

Rue des Mirabelles

Impasse du Vivier

Chemin Chiendent

Impasse des Raisins

Chemin Dauphin partie haute

Désignation	Mètre Linéaire	Montant
Aire de retournement Lot. Les Bardeaux	150	20 762,78 €
Chemin Chiendent	715	90 009,00 €
Impasse des Lobélies	110	10 149,75 €
Impasse des Tilleuls	130	35 579,90 €
Impasse du Vivier	130	11 353,50 €
Rue des Oliviers	305	31 542,14 €
Rue des Mirabelles	150	18 719,76 €
Rue Joseph Fontaine partie haute	125	16 652,50 €
Chemin Chiendent	700	15 932,60 €
Impasse des Bibasses	120	17 666,33 €
Impasse des Jacinthes	160	20 559,02 €
Chemin Isaac	130	11 021,00 €
Impasse des Primevères	90	13 966,50 €
Rue de la Mairie	135	32 468,00 €
Rue Adénor Payet	670	85 062,67 €
Rue des Oignons	70	10 727,89 €
Chemin Rosile		5 027,50 €
Parking chemin Laguerre		16 457,00 €
Allée des Gerberas	220	22 014,20 €
Impasse de la Crique	100	18 075,51 €
Impasse des Pervenches	105	12 138,15 €
Rue des Balsamines	170	22 707,55 €
Chemin Dauphin partie haute	570	77 951,30 €
Impasse des Dahlias	140	17 737,75 €
Impasse des Raisins	60	9 194,80 €
Impasse des Citernes	210	23 991,25 €
Total	**5 465**	**667 468,35€**

Chemin Isaac

Impasse des Primevères

Rue de la Mairie

Allée des Gerberas

Impasse de la Crique

UNE VILLE DYNAMIQUE, D'AVENIR ET ÉQUIPÉE

DES PROJETS STRUCTURANTS POUR PETITE-ÎLE

▪ Travaux de voiries et réseaux divers (VRD) réalisés par des entreprises pour un montant de 824 985,70€.

▪ **École Les Platanes Sud (cunette)** : Réalisation de fil d'eau maçonné.

▪ **Rue des Francicéas :** Réalisation de fil d'eau maçonné.

▪ **Rue des Avocats :** Fil d'eau et réseau d'eau pluviale + caniveau à grille.

▪ **Chemin Fortuné Grosset :** Pose d'un caniveau à grille + réseau d'eau pluviale.

▪ **Chemin Zaïre :** Réfection de la voie (bicouche).

▪ **Rue de l'Anse :** Reprise d'entrée.

▪ **Chemin Terrain Bâche :** Fil d'eau maçonné.

▪ **Rue des Oignons :** Remplacement du caniveau à grille.

▪ **Chemin Cambrai :** Remplacement d'un caniveau à grille.

▪ **Aire de retournement Lotissement Les Bardeaux :** Fil d'eau et réseau d'eau pluviale + caniveau à grille.

▪ **Parking chemin Laguerre.**

▪ **Rue de la Mairie** : Sécurisation du flux piétons.

▪ **Sentier des Fourragères :** Remplacement caniveau à grille.

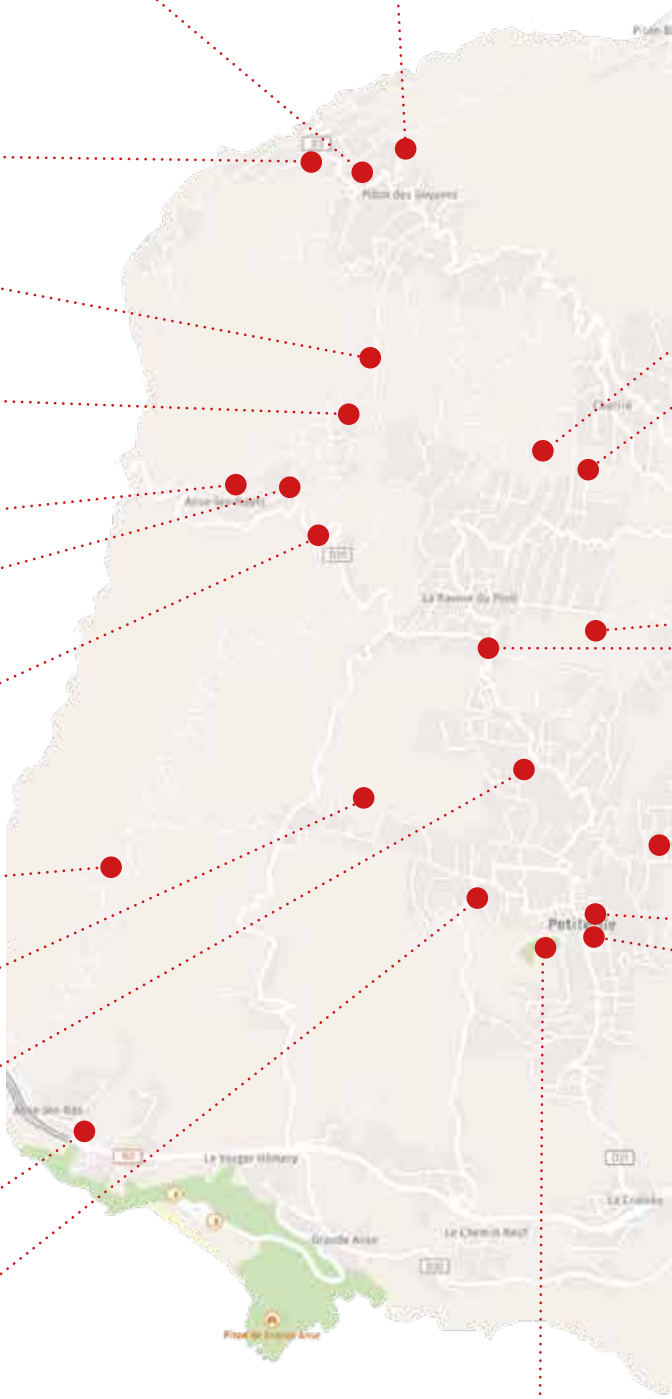

▪ **Local cimetière :** Réparation et confortement du mur de soutènement.

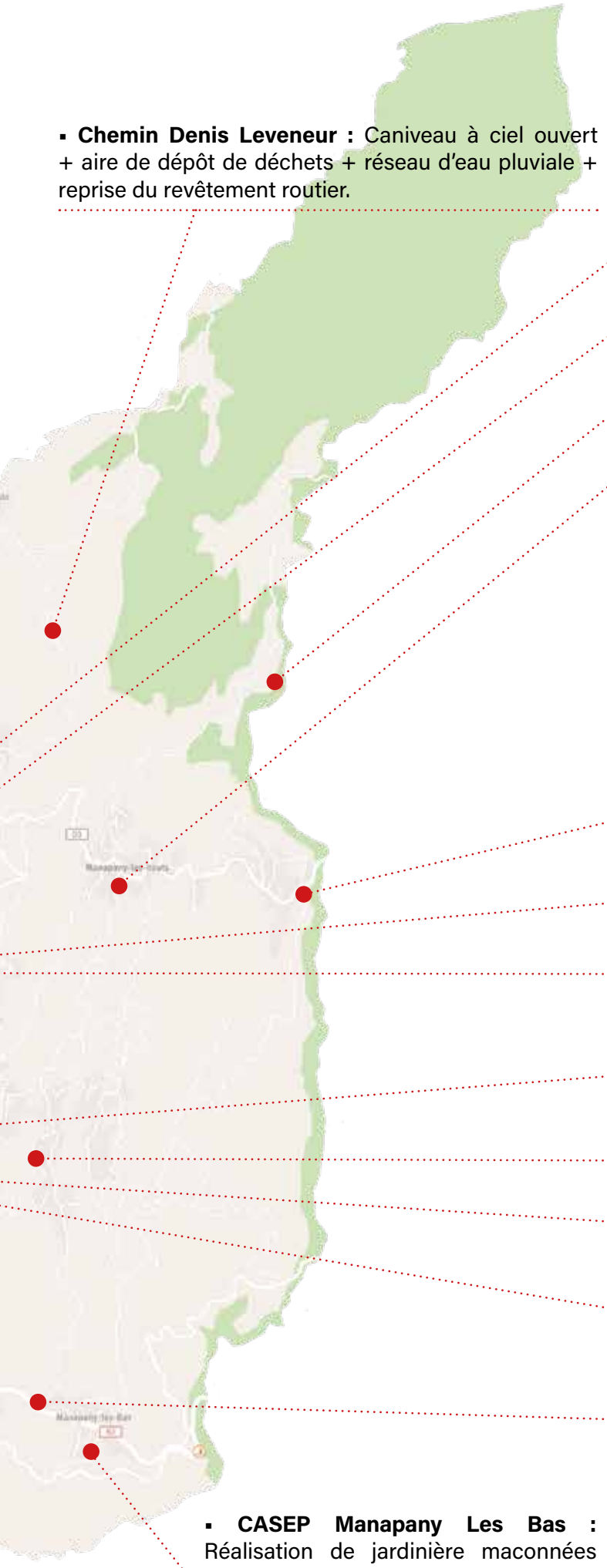

- **Chemin Denis Leveneur :** Caniveau à ciel ouvert + aire de dépôt de déchets + réseau d'eau pluviale + reprise du revêtement routier.
- **Chemin Désiré/Rue des Papayers :** Remplacement caniveau à grille + fil d'eau maçonné + pose de bordure.
- **Chemin Ariste Pothin :** Pose de bordures + réseau d'eau pluviale et fil d'eau maçonné.
- **Domaine du Relais :** Rénovation du terrain de modélisme.
- **Rue des Baies Roses :** Réseau d'eau pluviale + reprofilage.
- **Chemin Jessy :** Réhausse regard.
- **Rue des Thyms :** Fil d'eau maçonné et réseau d'eau pluviale.
- **Passage piétons RD31/ Chemin Karl de Lavergne :** Sécurisation du flux piétons + fil d'eau.
- **Rue des Oliviers/Rue des Mirabelles :** Fil d'eau et réseau d'eau pluviale + caniveau à grille.
- **Chemin Chiendent :** Fil d'eau et réseau eau pluviale + caniveau à grille.
- **Mur de clôture Maison Des Veillées.**
- **Mairie du Centre-Ville :** Fil d'eau et réseau d'eau pluviale.
- **Chemin Rosile :** Remplacement caniveau à grille.
- **CASEP Manapany Les Bas :** Réalisation de jardinière maconnées intégrées au mur de soutènement.

UNE VILLE DYNAMIQUE, D'AVENIR ET ÉQUIPÉE

DES PROJETS STRUCTURANTS POUR PETITE-ÎLE

▪ Travaux de voiries et réseaux divers (VRD) réalisés en régie par la cellule voirie pour un montant de 309 931,71€.

1. **Chemin des Acacias :** Reprise d'entrée.
2. **Rue de la Cour :** Création d'un parking près de La Poste.
3. **Rue des Francicéas :** Exutoire.
4. **Chemin Denis Leveneur :** Fil d'eau/Dévoiement du réseau d'eaux pluviale.
5. **Allée des Artichauts :** Fil d'eau + confortement.
6. **Impasse des Lys :** Fil d'eau.
7. **Impasse des Longanis :** Reprise béton.
8. **Rue des Scheffleras :** Réparation de la passerelle.
9. **Chemin Julien Grosset :** Caniveau.
10. **Chemin Dauphin :** Fil d'eau.
11. **Chemin Karl de Lavergne :** Réparation passage à grille.
12. **Rue des Abricots :** Remplacement passage à grille.
13. **Chemin Isaac :** Création d'un fil d'eau sur le partie basse.
14. **Allée des Gerberas :** Abaissement de bordures.
15. **Chemin Léopold Lebon :** Fil d'eau + passage à grille.
16. **Allée des Tournesols :** Passage à grille.

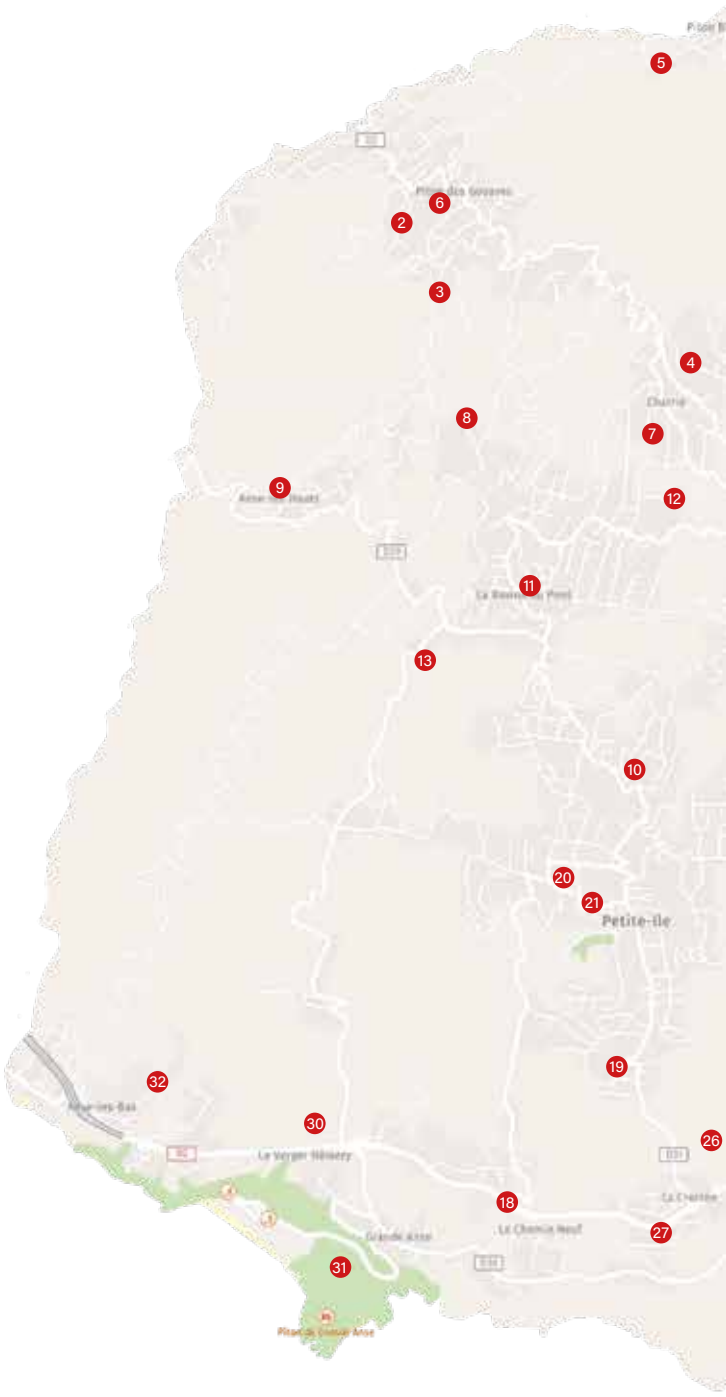

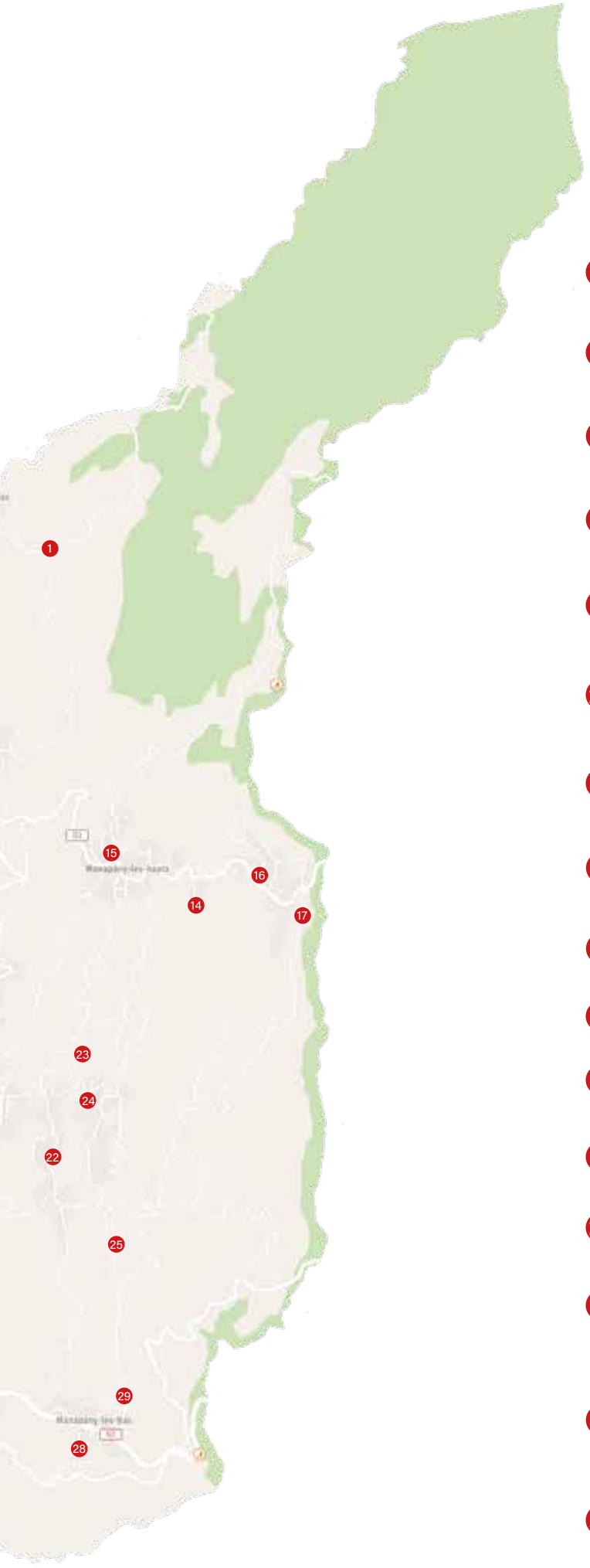

17 **Chemin Jessy :** Création d'un exutoire.

18 **Rond-point Laguerre :** Aménagement.

19 **Allée des Cytises :** Réparation passage à grille.

20 **Parking Zoizos Verts :** Reprise du mur + réseau d'eau pluviale.

21 **Rue Joseph Suacot :** Création d'un parking.

22 **Allée des Zinnias :** Réparation passage à grille.

23 **Chemin Toard :** Réparation passage à grille.

24 **Allée des Bengalis :** Confortement.

25 **Allée des Serins :** Pose de bordures.

26 **Chemin Joseph Pothin :** Enrobé.

27 **Impasse des Calebasses :** Pose de bordures.

28 **Allée des Fleurs de Canne :** Réparation passage à grille.

29 **Chemin Jules Vienne :** Abaissement de bordures.

30 **Verger Hémery :** Réalisation de plots en béton pour installation structure modulaire + Fondation pour pépinière.

31 **Chemin Neuf :** Travaux salle Le Poivrier (déplacement container).

32 **Rue des Pampas :** Réparation passage à grille.

UNE VILLE DYNAMIQUE, D'AVENIR ET ÉQUIPÉE

DES PROJETS STRUCTURANTS POUR PETITE-ÎLE

▪ Travaux d'assainissement pluvial et de sécurisation des chemins Joseph Lacarre et Achille Bénard :

La sécurité des usagers de la route est notre priorité. C'est la raison pour laquelle les rues Joseph Lacarre et Achille Bénard ont fait l'objet de travaux de modernisation qui permettent de sécuriser les piétons et les véhicules qui les empruntent.

La modernisation de la rue Joseph Lacarre consiste tout d'abord en une mise en sécurité des usagers (piétons et véhicules) sur sa partie habitée. Compte tenu de la proximité de l'école maternelle « les Badamiers » et de l'entrée de ville, ces travaux s'inscrivent dans l'extension Est de l'agglomération.

La rue Achille Bénard est un axe prioritaire reliant les hauts aux bas de la commune. C'est aussi un axe routier qui désengorge la RD 3 et le secteur de Manapany les Hauts et une partie de Saint Joseph. La modernisation de ce chemin consiste en une mise en sécurité routière de la partie non habitée (élargissement de la voie par la suppression des caniveaux).
Coût total des travaux du chemin Achille Bénard : 2 409 406,06€ HT.
Coût total des travaux de la rue Joseph Lacarre : 3 258 070,24€ HT.

▪ Travaux d'assainissement pluvial sur la rue des Francicéas :

Chaque année, d'importantes précipitations frappent la commune de Petite-Île et engendrent de nombreux dégâts à certains endroits, notamment sur la rue des Francicéas. Pour pallier à ce problème, la mairie a engagé des travaux de sécurisation du réseau d'eaux pluviales le long de cette voie.

Les travaux ont consisté à reprendre le réseau pluvial enterré du chemin Claude Lebon pour le prolonger et le dévier jusqu'au bras de la ravine de l'Anse. Il a fallu également reprendre les tranchées d'infiltration et diriger les eaux sur voirie vers l'aval. La rue des Francicéas a été également reprofilée, le revêtement existant a été remplacé par un tapis d'enrobé.

Coût total des travaux : 566 144€ HT.

UNE VILLE DYNAMIQUE, D'AVENIR ET ÉQUIPÉE

DES PROJETS STRUCTURANTS POUR PETITE-ÎLE

▪ Réhabilitation de l'école Les Bougainvilliers :

La mairie de Petite-Île s'est engagée dans un processus de réhabilitation et d'extension de l'école Bougainvilliers afin d'offrir les meilleures conditions d'apprentissage aux enfants et enseignants. Le bâtiment présentait un vieillissement général et nécessitait d'être réhabilité afin de se conformer à l'évolution réglementaire et de s'adapter aux nouveaux usages et attentes.

L'objectif premier de l'opération était de stopper les dégradations structurelles du bâtiment (peinture, étanchéité de la toiture dalle, épaufrure, éclairage,) et de rétablir un fonctionnement conforme à la réglementation accessibilité handicapée, incendie et électrique. Les autres objectifs portaient sur la création de trois salles de classes supplémentaires, la rénovation des locaux, le remplacement du système d'assainissement. Un des enjeux de l'opération, était également la rénovation énergétique des locaux. La maitrise d'ouvrage souhaitait s'engager dans la réduction des consommations énergétique.

L'inauguration de l'école s'est faite le 28 mars 2023.

Coût total de l'opération : 4 209 715,70€ HT

▪ Travaux d'évacuation des eaux pluviales et requalification de la RD31 :

Le Bourg de Ravine du Pont connait de graves inondations en raison d'un réseau pluvial sous dimensionné sur la RD 31 pour évacuer les eaux vers la ravine Charrié. Il en ressort également que les voiries communales formant un maillage avec la RD 31 constituent le point noir du quartier tel qu'il est fait état au schéma directeur des eaux pluviales. Soucieuse du risque inondation et de la protection des personnes et des biens, la commune de Petite-Île a entrepris les études et travaux nécessaires à la sécurisation du secteur de Ravine du Pont.

Les travaux de la RD31 ont été scindés en 3 phases. La phase 3 a été lancé en avril 2021 et livré en février 2023.

Ces travaux ont porté sur :

- La réalisation d'un réseau d'eau pluviale enterrée et dimensionnée,
- La réfection complète du réseau d'Adduction d'Eau Potable,
- Le renforcement de la conduite d'eau potable,
- La réalisation d'un réseau d'eaux usées en attente,
- La réalisation de trottoirs,
- Des travaux d'éclairage public,
- La réalisation d'un enrobé neuf sur tout le linéaire.

Coût total de l'opération : 3 091 824,57€ HT.

▪ Création d'un nouveau cimetière :

Le cimetière municipal situé à proximité du site du Calvaire arrive bientôt à saturation. Afin d'anticiper les besoins, la ville de Petite-Île souhaite créer un nouveau cimetière proche du Centre-Ville, à l'intersection du chemin Napoléon, de l'allée des ananas et de la rue Adénor Payet.
Le site du nouveau cimetière de Petite-Île correspond à une superficie totale de 24 750m². Son environnement est constitué à l'Est et au Sud de champs de cannes, et au Nord et à l'Ouest, d'habitations. Le projet comporte un espace réservé aux inhumations des corps avec une capacité de 1100 emplacements minimum en pleine terre (2 défunts par tombe, soit 2200 places) et d'un espace pour disperser les cendres et disposer les urnes cinéraires, un columbarium d'une capacité de 300 emplacements.

Le coût global estimé du projet est de 4 081 787,23€ HT.

▪ La création d'une maison des veillées :

La ville, dont la population augmente chaque année, ne disposait pas de lieu pouvant accueillir les familles pour un dernier hommage aux défunts. La ville s'est donc lancée dans la construction de deux salles de veillées au Centre-Ville.

La maison des veillées a été inaugurée le 17 novembre 2022.
La gestion de cet équipement a été confiée à la CIVIS qui est compétente dans ce domaine. Cette gestion se fait dans une organisation mutualisée avec le Centre Funéraire du Sud (CFSud), qui compte déjà 4 salles de veillées, un crématorium et un parc pour les cendres.

Coût total de l'opération : 1 704 743,25€ HT.

UNE VILLE DYNAMIQUE, D'AVENIR ET ÉQUIPÉE

DES PROJETS STRUCTURANTS POUR PETITE-ÎLE

▪ Recalibrage du chemin Karl de Lavergne :

La commune de Petite-Île a entrepris la requalification de certaines voiries, notamment sur le quartier de Ravine du Pont. Le chemin Karl de Lavergne est une voie empruntée par beaucoup d'administrés du quartier de Ravine du Pont mais aussi des hauts de la Commune.
Afin de permettre la mise en place de déviation et de circulation dans de bonnes conditions, le programme des travaux se découpera en 3 phases :
- Phase 1 : du chemin Dauphin à la rue des Thyms
- Phase 2 : de la rue des Thyms au chemin Estellien Sorres
- Phase 3 : du chemin Estellien Sorres à la RD 31

La phase 1 a débuté en février 2023.

Le montant des travaux est estimé à 3 122 000€ HT

▪ Réfection des aires de jeux :

La ville de Petite-Île souhaite entreprendre un vaste programme de réfection des aires de jeux dans tous les quartiers. La toute première aire de jeux réhabilitée est celle du parc François Mitterrand.

▪ Création de toilettes publiques :

La ville de Petite-Île souhaite mettre en œuvre des sanitaires publics sur trois quartiers (Centre-Ville sur le parking de l'église, dans les bourgs de Ravine du Pont et de Piton des Goyaves).
Les sanitaires existants du Centre-Ville ne sont plus fonctionnels. Il est donc nécessaire de le remplacer par un nouvel équipement conforme au cadre réglementaire. S'agissant des secteurs de Ravine du Pont et de Piton des Goyaves, ces quartiers ne disposent pas encore de toilettes publiques.
L'enveloppe prévisionnelle pour ces 3 sites est de 500 000€ HT. L'ensemble des études a été faite en 2022. Les premiers travaux débuteront en 2023.

▪ Extension du bassin de baignade de Grande Anse :

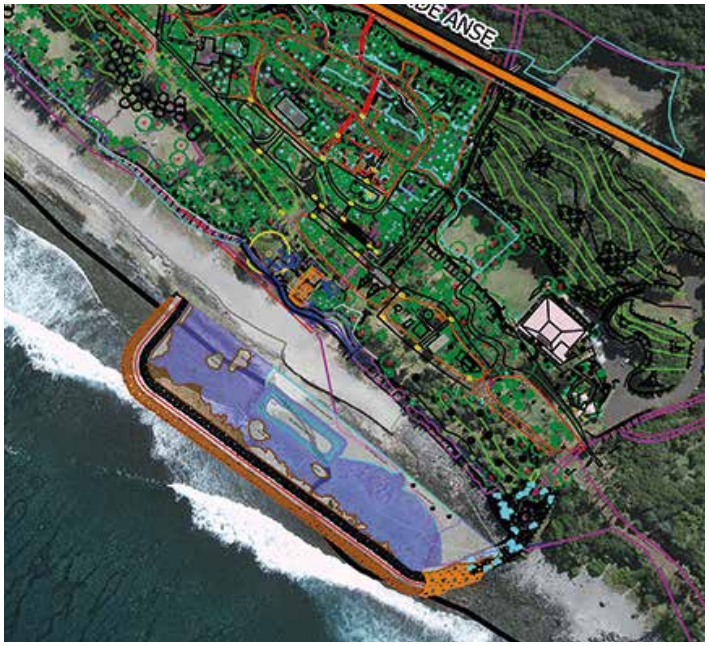

Le projet d'aménagement et d'extension du bassin de baignade de Grande Anse est un projet initié par la Commune du Petite-Ile pour répondre à un premier objectif à savoir permettre aux enfants du primaire d'apprendre à nager.
Un second objectif est de proposer une baignade en mer sécurisée face au risque Requin.
Le projet d'extension du bassin de Grande Anse vise à :
- Etendre la superficie du bassin de baignade à 6400m², sécuriser l'activité et améliorer le confort de baignade,
- Construire un poste de surveillance de la baignade,
- Améliorer l'accessibilité au bassin,
- Améliorer le confort de la plage,
- Conserver l'aspect naturel du site.

Enveloppe prévisionnelle des travaux estimée à 7 000 000€ HT.

▪ Extension de la ZAC Cambrai :

La commune souhaite aménager la phase 3 de la ZAC Cambrai et son extension, sur une surface totale de 16 ha. Les travaux ont été différés en raison de la problématique hydraulique et de l'assainissement des eaux usées. Un programme d'études a été lancé en 2022. L'objectif est de définir la programmation urbaine, en lien avec le dispositif « Petites Villes de Demain ».
L'un des principaux enjeux est de répondre aux besoins en logements, avec une part de logements aidés (60% des logements crées), mais également privés (40% restants).

Programmation de la tranche 3 :

Équipements publics :
- EHPAD de 60 lits
- Stade de Foot
- SDIS
- Salle des Fêtes
- Pôle d'échange
- École.

Logements :
- 400 logements environ créés au total
- Répartis entre collectf, semi-collectif et terrain à bâtir
- Densité 30 lgts/ha.

Réseau viaire :
- Ligne de vie qui traverse les deux secteurs (16m de large)
- Voiries secondaires desservant les lots
- Reliée à la future voie de contournement

Estimation totale du projet : 41 000 000€ HT.

UNE VILLE DYNAMIQUE, D'AVENIR ET ÉQUIPÉE

DES PROJETS STRUCTURANTS POUR PETITE-ÎLE

▪ Permettre aux habitants d'accéder à des logements adaptés à leur parcours et projet de vie :

La Ville dans son effort de construction de logements sociaux participe à la mise en œuvre du droit au logement pour les personnes aux ressources modestes et défavorisées.
Plusieurs opérations de construction de logements ont été réalisées ou sont en cours sur la Commune de Petite-Ile afin de répondre à la forte demande en logements de la population. Les opérations de logements livrées de 2020 à 2022 ont permis de loger ou reloger plus de quatre-vingt-treize personnes ou familles, sans compter les différentes commissions d'attribution de logement qui se tiennent ponctuellement sur l'année pour des logements qui se libèrent dans le parc locatif des différentes opérations présentes sur le territoire.

- Opération Citronnelle :

Situé au Centre-Ville, rue Joseph Hoareau, cette opération compte 21 logements locatifs très sociaux (LLTS), répartis sur deux bâtiments à R+2 et composés partiellement de combles
Ces logements, du T1 au T4, se décomposent de la manière suivante : 5 T1; 5 T2; 8 T3; 3 T4 et 21 places de parking en demi-sous-sol et 1 place PMR en aérien.
Ces logements ont été livrés en 2020.

- Opération Kumquat :

L'opération Kumquat est un programme immobilier novateur et unique à La Réunion, composé de 21 logements locatifs sociaux (LLS). Il est situé à Charrié à 700 mètres d'altitude, dans une zone où l'hygrométrie est forte.
Des maisons solaires passives ont été construites pour bénéficier au maximum du rayonnement solaire, grâce à leur conception, à la qualité de leurs composants et à une ventilation performante pour maîtriser les apports d'air et le degré d'humidité.
Ces logements se décomposent de la manière suivante : 6 T2, 7 T3 et 8 T4.
Ces logements ont été livrés en 2021.

- Opération Chandelle :

Cette opération est située sur le quartier de Piton des Goyaves et est composée de 22 logements locatifs très sociaux (LLTS). Elle est implantée sur un terrain de 4 444 m2 et comporte 5 T2, 9 T3, 6 T4 et 2 T5.
Afin de réduire l'impact de cette construction sur l'environnement, le projet propose une solution innovante de gestion intégrée des eaux pluviales. Une chaussée réservoir, en soubassement du parking, permettra notamment d'infiltrer les eaux pluviales générées par l'imperméabilisation des sols. Le stationnement est regroupé en cœur d'îlot sur un parking aérien de 22 places.
Le programme a été livré en 2022.

- Opération Vavangue, Bois de Joli Cœur et Veloutier :

Située au Centre-Ville, à la croisée des rues Maraîchers et Laguerre, cette opération comporte 49 logements en Résidence pour Personnes Âgées (RPA), 30 logements en locatifs sociaux (LLS) et 8 logements en primo-accession.
Les travaux, lancés en 2020, devraient se terminer courant 2023.

- Opérations à venir :

Opération «Bois de Buis»

Opération «Manapapy les Bas»

Opération «Canne Bonbon»

- Opération « Bois de Buis » sise rue Joseph Lacarre, centre-ville
Début des travaux 2nd semestre 2023 - Opérateur SHLMR - 31 LLTS (résidence de personnes âgées)

- Opérations « Désiré 3 » sise chemin Désiré, Ravine du Pont
Début des travaux 1er semestre 2024 - Opérateur SODEGIS - 18 LLTS

- Opération « Canne Bonbon » sise allée des Filaos, Anse les Bas
Démarrage des travaux prévue en 2024 - Opérateur SEMAC - 19 LLTS

- Opération « Manapany les Bas » sise allée des Fleurs de Canne, Manapany les Bas
Phase attribution des marchés - Opérateur SHLMR - Programmation prévisionnelle de 26 LLTS

5.COMPLÉTER LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT COMMUNAL AVEC L'INTERCOMMUNALITÉ CIVIS

COMPLÉTER LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT COMMUNAL AVEC L'INTERCOMMUNALITÉ CIVIS

La CIVIS détient la compétence économique et en matière de transports en commun sur son territoire. Depuis le 1er janvier 2020, elle devient également un acteur majeur du cycle de l'eau et de l'aménagement.

▪ Construire l'Unité de Potabilisation afin de garantir la qualité de l'eau desservie aux habitants de la commune :

Améliorer la qualité de l'eau potable ! c'est dans cette optique que la commune a décidé la construction d'une Unité de Traitement de l'Eau Potable (UTEP), qui répondra à tous les critères de potabilité exigés par la réglementation. Aujourd'hui, suite au transfert de la compétence eau potable, la poursuite du projet est assurée par la CIVIS.
La nouvelle UTEP est réalisée sur le terrain à proximité du réservoir « Ville 2 » de 2 000 m³. Elle permettra de traiter les eaux brutes produites par la SAPHIR, ressource du Bras de la Plaine, dont le captage bénéficie déjà des autorisations règlementaires nécessaires. À court terme, l'intégralité de l'eau achetée par la commune y sera traitée, soit une capacité de production initiale de 4 000 m3 par jour, permettant de desservir 80% des habitants de la commune, soit quelque 10 000 personnes. Le projet, conçu de manière évolutive pour s'adapter sur le moyen et long terme, prévoit également d'augmenter la capacité de production à 5 000 m³ par jour.
Le coût global du projet est de 5 499 340,91 € TTC.

La SPL Sources et Eaux est le fermier de la CIVIS. En plus de la distribution de l'eau et la maintenance des réseaux, elle aura en gestion le fonctionnement de l'UTEP dès sa livraison.

▪ Poursuivre le programme de modernisation de réseau d'alimentation en eau potable :

La CIVIS et la ville de Petite-Île poursuivent le programme de modernisation du réseau d'alimentation en eau potable afin d'améliorer le rendement du réseau et limiter le gaspillage de cette ressource.

- Adduction en Eau Potable à Manapany les Hauts :

Le quartier de Manapany les Hauts est alimenté par le captage des Hirondelles et le captage de Manapany. Cependant, dans les hauts de ce quartier, une dizaine de familles ne sont pas alimentées par l'eau potable. Des travaux ont été lancés pour permettre d'étendre la zone de distribution de la ressource des Hirondelles à tout le secteur de Manapany.

Montant des travaux : 1 789 0008€.

- Renforcement du réseau de distribution d'eau depuis la bâche Saphir :

Les nombreuses interventions et l'analyse du rendement des réseaux sur le secteur de la rue François Hoarau ont mis en évidence des dysfonctionnements sur cette partie du réseau de distribution. Les abonnés concernés rencontraient des chutes de pression importante. L'alimentation en eau sur le secteur n'était pas assurée correctement.

L'amélioration de la desserte de cette zone est essentielle pour répondre aux besoins actuels et futurs et garantir à la population de l'eau de qualité et en quantité suffisante.

Montant total des travaux : 1 940 741€.

COMPLÉTER LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT COMMUNAL AVEC L'INTERCOMMUNALITÉ CIVIS

- Amélioration et sécurisation des réseaux d'eau potable :

Les canalisations et réseaux d'eau potable sont de plus en plus vieillissants. La SPL Sources et eaux, en lien avec la CIVIS, recense les réseaux fuyards existants pour but de les remplacer. Un budget annuel de 500 000€ est fléché pour les travaux sur le territoire de Petite-Île.

▪ Mettre en place le réseau d'assainissement collectif :

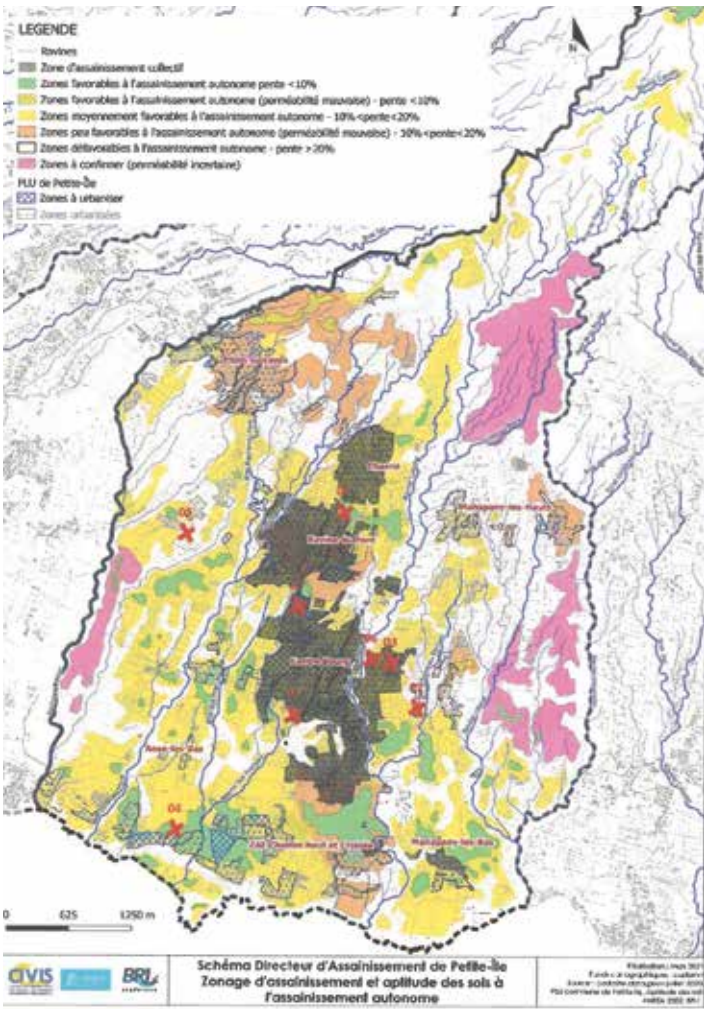

A l'heure actuelle, le territoire compte principalement des assainissements non collectifs. Pour assurer l'évacuation et le traitement des eaux usées, la CIVIS a élaboré, conformément aux normes législatives, une proposition de zonage d'assainissement collectif sur la ville de Petite-Île et prévoit d'établir ce nouveau réseau dans les quartiers du Centre-Ville, de Ravine du Pont, de Charrié et quelques habitations de Manapany-les-Bas. Les autres secteurs seront, eux, maintenus en assainissement non collectif. C'est la station d'épuration de Saint-Joseph qui aura pour mission d'assainir les effluents collectés.

Après l'avis favorable émis par le commissaire enquêteur à la suite de l'enquête publique en octobre 2022, la CIVIS a lancé les études de maitrise d'œuvre.

▪ Etendre la Zone d'Activités de Verger Hémery :

La Zone d'Activités Économiques (ZAE) Verger Hémery est aujourd'hui occupée en totalité. En effet, l'ensemble des 21 parcelles est commercialisé.
Aussi, pour répondre à la demande des entreprises, il est nécessaire de penser à l'extension de cette zone d'activités d'une surface utile de 28 826 m². L'extension de la ZAE comprendra 27 lots. Il est également prévu des ateliers dans la continuité de ceux qui existent déjà, Argamasse, ainsi que des lots libres de différentes contenances, qui favoriseront l'installation de petites et moyennes entreprises.

▪ Créer un pôle d'échange multimodal

La CIVIS a décidé de moderniser son réseau de bus pour le rendre plus performant et créer des liaisons plus efficaces entre les personnes et les territoires. Elle souhaite, en concertation avec la ville de Petite-Île, réaliser un pôle d'échange multimodal (PEM) en faveur du réseau de transports en commun Alternéo sur le territoire de la commune de Petite-Île au Centre-Ville.
Les études de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation :
- D'un pôle d'échanges multimodal (pôle bus + agence commerciale) ;
- D'une zone de régulation des bus ;
- D'un préau multi activités ;
- Des espaces publics adjacents.

Coût estimé des travaux : 12 000 000€ HT

En attente de ces travaux, une zone de régulation des bus a été mis en place sur le parking des Zoizos verts.

TRIBUNE DE L'OPPOSITION

Non respect du règlement intérieur du Conseil Municipal du 24 mai 2020

L'opposition n'a pas constitué de groupe dans le délai obligatoire d'un mois après l'approbation du réglement intérieur (conformément à l'article 31 du règlement intérieur, annexe à la délibération n°2020/2/10).

Les travaux et projets ont pu être mis en oeuvre grace au soutien financier de nos partenaires :

Retrouvez la vidéo du bilan mi-mandat en flashant ce QR Code :

PETITE-ÎLE
UNE VILLE POUR TOUS

Mairie de Petite-Île
192 rue Mahé de Labourdonnais
97429 Petite-Île
www.petite-ile.re - tél : 0262 56 79 79 - Fax : 0262 56 79 70
Mail : mairie@petite-ile.re